© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2001

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2001

REPRODUIT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

ANNUAL REPORT TO THE MINISTER

FOR THE YEAR 2000 - 2001

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

Honourable Janet Ecker
Minister
Ministry of Education
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Re: Annual report of the Minister's Advisory Council on Special Education

Dear Minister Ecker:

It is with great pleasure that, as Chair, I am submitting this report for the fiscal year 2000/2001 to you on the activities of your Advisory Council on Special Education (MACSE).

On behalf of the members of the Council, I would like to thank you for your ongoing support and active involvement with the Council and wish to express Council's appreciation for the many opportunities it has had to contribute to the development of special education policy in the province of Ontario. In particular, I would like to thank you for your support in providing Council with the opportunity to extend its meetings over two days rather than only one, as has been past practice. This innovation has provided council members with the time needed to carefully consider the complex issues brought before it and I believe this is reflected in the quality of the advice that Council has been able to provide through its resolutions and this report.

As in previous years, the attached report includes a message to the Minister documenting some of Council's principal observations and recommendations, and also includes a detailed description of the activities of your Council during 2000/2001. I look forward to meeting with you to discuss this report in detail

...2/

Once again I wish to express Council's appreciation for the opportunity to continue this positive dialogue. This forum provides us with an opportunity to review with you Ministry policies that impact on the ability and responsibility of school boards to provide special education programs and services for exceptional students.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair

c/o Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

CONTENTS

Letter of Transmittal

Part 1: Council's Message to the Minister

Part 2. Activities of the Council in 2000/2001

Part 3. 2000/2001 Resolutions of the Council

Appendix 1. Mandate and Structure of the Council

Appendix 2. Members of the Council for 2000/2001

Appendix 3. Minister's Advisory Council on Special Education: Subcommittees

Appendix 4. Communication: Collaborating with the Community

Appendix 5. SWOT Analysis

102-06177/

PART 1: COUNCIL'S MESSAGE TO THE MINISTER

Dear Minister Ecker:

As your Advisory Council on Special Education[1], we believe it to be our role to document successful practices as well as the challenges facing the special education community and to recommend to you appropriate actions in response to this information. This message highlights some of the significant observations and positions of the Council over the 2000/2001 year.

A complete list of the Council's resolutions for the year 2000/2001 is included in Part 3 of this report.

Council's Priorities

At Council meetings, each member is encouraged to table a report on recent consultations with the organizations in his or her constituency. These reports are shared among Council members in order that the perceptions of successful practices and of issues and concerns are known to all members. Each year at its June meeting, Council reviews the emerging issues of concern to members and establishes priorities for the coming year.

At its June 15, 2000 meeting the Council identified the following priority areas for work during the 2000/2001 year:

special education funding (including transportation);
accountability;
curriculum/ secondary school reform initiatives and grade 10 reading and writing test,
safe schools and code of conduct;
transitions; and
interministerial liaison.

The following sections of this message are organized in accordance with Council's six priority areas with an emphasis on the emerging concerns which will guide our deliberations in 2001/2002.

Special Education Funding (Including Transportation)

Funding for special education continued to occupy considerable attention from your Council in 2000-01. We continue to support the concepts of transparency and portability of special education funding which are embodied in the student-focused funding model. We are also pleased that the Ministry has responded positively to a

---

[1] A description of the mandate and structure of the Council is attached to this report as Appendix 1.

number of Council's concerns in a manner that has resulted, over time, in a number of positive refinements to the student-focused funding model. In particular, the government's provision of an overall 12% increase in special education funding for 2000-01, and its decision to protect Intensive Support Amount (ISA) allocations at a minimum of the 1999-00 level, have proved to be very helpful to school boards in the provision of special education programs and services.

However, Council is concerned about the government's delay in providing boards with specific funding information which makes it difficult for boards to plan for September school opening. Last year, this delay caused uncertainty resulting in some boards cutting services in the early stages of their budget development, only to restore these same services subsequent to the full release of the required funding information. The initial communication by some boards about these planned reductions in services caused considerable anxiety and stress to parents over the summer months and resulted in disruption of services and supports for many exceptional pupils at the beginning of the school year, particularly teaching assistant support. As a result, we have recommended that, in the future, special education funding be announced early in the Spring of each year separate from the Grant Regulation.

We are pleased that the Ministry responded to ongoing concerns, by establishing the ISA Working Group in November 2000 and consulting further with education partners to achieve improvements to ISA funding and the claims review process in 2001-02 and future years. We are also pleased that a separate Eligibility Group has been established to clarify the ISA student profiles for use by school boards in 2001-02, and support the recommendation by the Working Group to train validators and board staff together, over a longer period, on the clarified ISA profiles to ensure that all parties have the same understanding of eligibility criteria for claims.

Council supports the work of the ISA Working Group in principle and has appreciated the opportunity for some of its members to be directly involved. It acknowledges that the recommendations of the Working Group, if implemented, will result in significant progress in resolving a number of problems inherent in the current funding model. In particular, we applaud the Working Group's intent to work towards greater predictability in ISA funding and to ensuring an appropriate level of stability to protect special education programs, while also ensuring that funding is responsive to need. Council looks forward to changes that will reduce the administrative burden placed on school boards through the ISA claim and validation process, and improved practices by school boards to support the process of compiling and maintaining ISA files.

At the same time we continue to have some concerns not addressed by the ISA Working Group. In particular, Council's position continues to be that the Ministry of Education adopt the recommendations of the First Expert Panel in its refinement of the current ISA criteria. The Eligibility Group should adopt the original intent of the First Expert Panel that the characteristic rubrics as defined should be used as a guideline and not as a check list.

We also recommend that a guarantee be provided for stable funding for all boards until they go live with their ISA claims in 2003-04 and not just for the 2001-02 school year. We are also seeking assurances that future consultation around special education funding will involve MACSE and parent associations as equal partners with school

board administrators.

We also urge the Ministry to make boards more accountable for their special education budgets and expenditures and include the involvement of Special Education Advisory Committees in that process. Council further recommends the establishment of a formal appeal process that boards can access when they feel ISA applications have been inappropriately rejected.

Council is concerned that sufficient funds are not being provided to school boards to enable them to make appropriate accommodations for exceptional pupils attending summer school and recommends that the funding formula be amended accordingly. It is also concerned that boards do not have sufficient transportation funds to provide busing for exceptional children to summer school programs or to regular school programs from respite settings. Other areas of shortfall identified by Council through its consultation with its constituent groups include lack of sufficient funding to enable school boards to provide quality space in schools for itinerant staff to conduct student assessments and administer health related procedures. Council has recommended that the Education Finance Branch review these issues and develop proposals for changes to the funding model, including school accommodation, that would specifically address these critical needs.

There is also a need for the government to address the scarcity of professional support staff in the province, particularly those providing speech/ language services, psycho-educational assessments and auditory verbal therapy to school age children. This scarcity is particularly acute for French Language boards and northern communities. Council recommends that the Ministry of Education establish a dialogue with the Ministry of Training and Colleges and Universities which would result in more graduates in these professions. The Ministry should also examine the merit of providing adjustments to the funding model that would enable French Language boards and northern boards to provide financial incentives to individual professionals to work in their communities.

A final recommendation with respect to funding would be that the Ministry introduce a comprehensive reporting procedure that boards would be required to follow in accounting for expenditures related to the Special Education, Learning Opportunities and English as a Second Language Grants to ensure these funds are used as intended by the government to provide for the needs of students with special learning needs.

Special Education Standards

Council applauds the Ministry for introducing standards for student Individual Education Plans (IEPs) and for School Boards' Special Education Plans. It was appreciative of the invitation for its members to attend the comprehensive in-service training sessions provided for boards on these two standards documents and for the invitation to Council Chair, Lynn Ziraldo, to present at three of the seven sessions conducted in March and April 2001. The Ministry is also to be congratulated on its decision to partner with the Council for Exceptional Children (CEC) and L'Association professionnelle pour l'enfance en difficulté de l'Ontario (APEDO) in providing this valuable in-service. The

involvement of these highly regarded professional educator associations added to the quality and credibility of the sessions and ensured that the presentations were informative and of a practical nature for all those who attended. Of particular note was the decision to invite not only school board personnel but also members of each board's Special Education Advisory Committee (SEAC). The demonstrated success of this approach, which ensured that both parents and educators received the same message at the same time, has led Council to recommend that it be considered in the future for other Ministry information sessions or implementation in-service programs that have implications for special education and exceptional pupils.

Council urges the Ministry, when it reviews school boards' special education plans for compliance, to particularly ensure that:

- all boards provide a continuum of programs and services, including both contained class placements and integrated settings;
- exceptional pupils are not excluded from attending school for lack of programs or services;
- any decision to provide an exceptional pupil with a partial day program is based solely upon the pupil's needs, in consultation with the parent, and not for reasons related to lack of programs or services provided by the board;
- boards provide the information and resources needed for Special Education Advisory Committees to fulfill their mandate.

Council welcomes the opportunity to provide input to the Ministry on compliance and support strategies as boards implement both the new standards for IEPs and school board plans. It recommends two further changes not addressed by the standards documents. Firstly, it urges the government to amend Regulation 464 to require boards to appoint to their SEAC the member(s) of the local parent associations nominated by the associations and not, as some boards have done, restrict nominations to only those members deemed acceptable by the board. Secondly, it recommends that in consultation with Council, the Ministry develop an electronic provincial IEP template that would be available to boards beginning September 2002.

Council is also supportive of the Ministry's Special Education Programs Standards initiative and is pleased that it has been given the opportunity to be represented on each of the Volunteer Resource Groups (VRGs) that have been established for each area of exceptionality. The importance of this initiative to Council is illustrated by its establishment of an ad hoc committee that is responsible for ensuring that issues arising in one VRG are shared among all members of Council. As a result, we will be well positioned to offer quality advice to the Minister through future consultations as individual program standards are completed. In the meantime, as program standard development proceeds, we urge the Ministry to incorporate the assessment practice guidelines of the Ontario Psychological Association as part of these standards.

Grade 10 Test of Reading and Writing Skills

The Minister is advised that Council continues to have concerns about the Grade 10

Literacy Test of reading and writing and the manner in which exceptional students are accommodated. Despite the recent publication of Policy/Program Memorandum 127 concerning accommodations, deferrals and exemptions for students writing the test, there are concerns that boards are not always providing the necessary accommodations, as required. This is sometimes due to lack of resources or equipment and in other cases, a lack of understanding of the policy itself. In addition, we are concerned that PPM 127 prohibits the clarification of questions as an accommodation that can be provided. It is our position that there should be congruence between PPM 127 and the policy on IEP standards such that those accommodations permitted for school examinations and tests also be permitted on the Literacy Test. It is also our position that there should be an alternative graduation diploma for exceptional students who are unable to successfully complete the Grade 10 Literacy Test and that one such alternative might be a Skills Passport, depending on the accreditation value it would have.

Teacher Testing

We would like to commend the Ministry on its initiative related to teacher testing. Council has appreciated the frequent updates on this initiative that have been provided at its regularly scheduled meetings and it looks forward to being consulted more fully as related policy is developed and implemented. We are also encouraged by the Ministry's continued emphasis on teacher training, including its continued commitment to Summer Institutes as one vehicle for providing quality in-service training for teachers and administrators. Although these Summer Institute sessions have been valuable, we encourage the provision of more sessions on Special Education with particular reference to curriculum modifications, technology adaptations and compliance with IEP Standards.

Similarly, Council seeks the Minister's support of the recommendations developed by its Ad Hoc Committee on Accountability and Standards and forwarded to the Ontario Teachers' College dealing with Principals' Qualification Programs and Additional Qualification Courses for French language teachers and administrators.

Qualifications for Para-professionals

In regard to certification and qualifications for education para-professionals, Council is concerned about the different standards in the roles and responsibilities, qualifications and experiences for educational assistants across the province. We urge the Ministry to work with the Ministry of Training, Colleges and Universities to establish a governing body for educational assistants which would establish standards, determine certification and maintain registration.

Curriculum

Council wishes to acknowledge the excellence of the Ministry of Education's *Special Education Companion Curriculum Planner* which is an outstanding resource for

teachers, and contains information on teaching strategies, learning accommodations, and other resources especially useful for classroom teachers. It is recommended that the planner be included on the Ministry's website as an easily accessible curriculum resource for all teachers and schools in the province. There is a similar need to develop a mechanism for boards to share information on locally developed courses. This might be accomplished by encouraging boards to post their individual courses on their own websites. The Ministry should facilitate the sharing of this information by posting, on its site, a list of courses developed accompanied by links to each board site that corresponds with a particular course. Another alternative would be for the Ministry to encourage the Curriculum Clearing House to facilitate this sharing process through the use of its website. Whatever the means, Council urges the Ministry to take the lead to ensure such a mechanism is developed and is made known to boards.

Safe Schools and Code of Conduct

Your Council is supportive of the government's intent to provide a safe and orderly school environment for pupils. We are pleased with the government's release of the Expulsion Regulation which addresses mitigating circumstances for exceptional students. Nonetheless, we continue to urge the Ministry to work with school boards to help ensure that exceptional students will not be punished by school principals for behaviours related to their disability. In that regard, we recommend that for students with an exceptionality which affects their ability to perceive/interpret situations accurately or their ability to respond appropriately, a proactive behaviour plan be included as part of their IEP. We also recommend that all boards initiate proactive programs to develop respect and responsibility through positive social means before the prospect of suspension, expulsion or strict discipline programming is considered for any student.

Council has requested that it be informed about how the Ministry intends to monitor the implementation of the *Safe Schools Act* and Regulations with respect to exceptional students, and looks forward to being consulted on this process. We were pleased to have been involved with the Ministry several years ago in the development of *Monograph 5*, an unreleased draft resource document that addresses mitigating circumstances when dealing with behaviour issues by exceptional students. We recommend the Ministry make draft *Monograph 5* available to principals as a resource document which would provide guidelines for applying the Code of Conduct to exceptional students.

Transitions

Your Council stresses the importance of coordination among ministries, educational sectors, boards, and pre-school programs if the needs of exceptional children are to be met as they transition from one setting to another. In that regard, Council was pleased to receive a report on the "Registry of Early Childhood Visual Impairment and Blindness", an initiative led by Dr. Joyce Nesker Simmons, Paediatric Consultant at

Hospital for Sick Children. We recommend that the Ministry of Education play a role in disseminating the information developed by the project, and use the information in policy and program development for expanding early childhood services for visually impaired pre-school aged children throughout the Province. It also recommends that the Ministry expand the *Pilot Project for Pre-School Visually Impaired Children*, provided through the Resource Services Department of W. Ross Macdonald School, to pre-school children throughout the province.

We continue to hear that school boards require greater direction from the ministry in providing transition planning for exceptional pupils. Council looks forward to the imminent release of two resource documents (a Transition Planning Resource Guide and a joint document with Ministry of Community and Social Services to support transition planning for students with developmental disabilities) to assist school boards in this planning process. We believe that effective transition planning, especially for students with developmental disabilities, will improve access to appropriate community and health services for these students after leaving school and will reduce pressure on the Ministry of Education to retain these students in school.

We support the government's commitment to improve the quality and accessibility of post-secondary education and training as reflected in the establishment of a Task Force to focus on Ontario post-secondary resources. We recommend that special needs resources in our post-secondary institutions be documented and listed and be made readily available to the public to facilitate smooth transitions for students as they move from secondary school to post secondary placements.

Interministerial Liaison

Council is pleased with the government's ongoing commitment to interministerial cooperation and shared vision. We have found it very helpful and productive to have a representative from the Ministry of Health and Long Term Care, the Ministry of Community and Social Services, the Ministry of Training, Colleges and Universities, and the Children's Secretariat, attend Council meetings on a regular basis. We have welcomed the opportunity to be kept informed and to be consulted by other ministries about initiatives that impact on exceptional students and are appreciative of the commitment of these other ministries to continue to participate in Council meetings in the future.

In particular, we have appreciated the ongoing updates about the government's Intensive Early Intervention Program for Children with Autism, the Pre-School Speech and Language Program, the Healthy Babies Healthy Children Program, and the Infant Hearing Screening Program.

Council members advise that the interministerial division of responsibilities in the provision of school health supports, as outlined in Policy Program Memorandum 81, continues to be problematic. Some parents continue to be confused about who is responsible for the provision of services for their children and there continue to be

examples of gaps in service, duplication of service providers, delays in the provision of service and uncertainty about who should provide services in particular circumstances. As a result, we urge the Ministry to proceed with completing the review of PPM 81 initiated in the 1999-2000 school year and release a revised PPM 81 as soon as possible. Council also requests that the Ministry release the three Task Group reports (Speech and Language, Psychosocial Services and Personal Health Support Services) and that revisions to PPM 81 be guided by the recommendations in these reports.

We would also like to commend the Minister for committing to working with educational partners and other ministries in the development of a system of better coordination of service. Council looks forward to being consulted on this initiative and would like to reinforce the need for such coordination if the needs of exceptional students are to be met within the school system and the broader community.

Conclusion

This summary reflects some of the significant observations, concerns and recommendations of the Council from the year 2000/2001. Resolutions on many additional topics were submitted to you following each Council meeting. A list of Council's resolutions for the year June 2000 to February 2001 is included as Part 3 of this report.

In closing, I would like to express, on behalf of your Council, our continuing appreciation for the support which you and the staff of the Ministry of Education provide to the Council and to exceptional students in Ontario. We look forward to a continuing constructive dialogue with you and with ministry staff over the coming year to bring further improvements to special education in Ontario.

Yours sincerely,

Lynn Ziraldo
Chair, on behalf of the Minister's Advisory Council on Special Education

PART 2: ACTIVITIES OF THE COUNCIL IN 2000 and 2001

Membership

During this year the Minister of Education reappointed two members to additional terms and appointed six new members to the Council.

Council Chair, **Lynn Ziraldo**, was reappointed as Chair and as representative for the Learning Disabilities exceptionality for three additional years to March 31, 2003.

James Arthur was also reappointed for three years as representative for Emotional / Behavioural exceptionality and as a representative of the Roman Catholic Community.

Norah-Lynn Lankshear was appointed for two years representing the Deaf and Hard of Hearing exceptionality completing the term of Jonathan Samson who retired from the Council.

Ginny Dunlop was appointed for three years as representative for the Gifted exceptionality. The former member for the Gifted exceptionality was Joanne Lee.

Cheryl Zinszer was appointed for three years as representative for Principals. The former member representing Principals was Terry Geddes.

Don Jones was appointed for three years as representative for Teachers. The former member representing Teachers was Susan Garlock.

Susan Menary was appointed for three years as representative for Speech and Language Pathologists and as a representative for the Roman Catholic Community. The former member representing the Speech and Language Pathologists was Susan Bassili.

Martha Walsh was appointed for a one year term as the representative for Multiple Exceptionalities. She replaced Carol Clark who retired from the Council.

The membership of Council at the end of 2000/2001 is shown in Appendix 2.

Meetings[1]

The Council held meetings on June 15, 2000, October 17 and 18, 2000 and on February 21 and 22nd , 2001.

The June 15, 2000 agenda included topics on:

- ISA Validation Status
- Special Education Handbook
- Grades 11/12 Curriculum
- Remediation
- Summer Institutes/Summer Schools
- Locally Developed Courses
- Skills Passport
- At Risk Students
- Standards - IEPs and School Boards' Special Education Plans
- SEAC Training
- PPM 81 Review
- Code of Conduct
- Teacher Testing
- Curriculum Implementation Partnership

The October 17 and 18, 2000 agenda included topics on:

- Special Education Technology
- Provincial Secondary School Literacy Test in English-Language Secondary Schools
- Promoting Early Intervention for Learning Disabilities (LDAO)
- IEP Standards
- Special Education Plan Standards
- PPM 81 Review
- Code of Conduct
- Teacher Testing
- Education Finance - Special Education Funding
- Program Standards

The February 21 and 22 , 2001 agenda included topics on:

- Preschool Speech and Language
- Early Infant Hearing Screening Program
- Teacher Testing
- Grade 10 Reading and Writing Test
- Pediatric Acquired Brain Injury

---

[1]Copies of the minutes of these meetings are available in English or French by writing to Ms. Savitri Ramhit, Administrative Coordinator, Minister's Advisory Council on Special Education, 4th Floor Waterpark Place, 20 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada M5J 2N8; phone (416) 325-2784; e-mail savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

Co-ordinated Services
IEP and Board Plan training for Boards and SEACs
Special Education Handbook
Transition Handbook
Section 19 Programs
Regulation 181
Program Standards
Double Cohort
Co-op Education
Education Finance

The Honourable Janet Ecker, Minister of Education joined the Council at its June 15th and October 18th, 2000 as well as the February 21st, 2001 meetings for an exchange of views on special education issues and on the government's accomplishments in education reform and current initiatives in special education. Members of the Council were reassured and pleased to hear from the Minister of her personal commitment to exceptional students and her continuing recognition for the role of her Advisory Council on Special Education.

Sub-Committees

Five standing sub-committees have been active:
Finance
Curriculum
Interministry Co-ordination
Transitions
Accountability and Standards

In addition six Ad-Hoc Committees have been created to assist with specific issues.
Safe Schools / Code of Conduct
Educational Assistants
Transportation
Grade 10 Test of Reading and Writing
Statistics
Teacher Testing

Details of committee and subcommittee membership are in Appendix 3.

Resolutions

In the course of its three meetings of 2000/2001, Council made 56 formal recommendations to the minister in the form of resolutions. Council's resolutions are listed in Part 3 of this report.

Consultations

Council Chair, Lynn Ziraldo, and other members of Council met on several occasions

with senior officials of the ministry in order to ensure that the perspective, concerns and recommendations of the Council are understood by those who have responsibility for developing and implementing policies and programs.

Council provided representatives to ministry consultation meetings on a variety of issues including: Education Finance reform; Safe Schools/ Code of Conduct, Training for IEP Standards and Board Special Education Plans, Grade 10 Reading and Writing Test and the Volunteer Resource Groups for Standards for Exceptionalities.

Members of Council addressed audiences throughout Ontario providing information about the Council and inviting input on pertinent issues. Members continued to collect information on successful practices as well as concerns / challenges from the special education community. This input was used to inform Council's understanding of issues and to assist them in setting their agenda for next year.

A sample of the form used by Council members to report on these consultations is attached as Appendix 4.

Self-evaluation

Council maintained its practice of continual assessment of its our own effectiveness. A summary of evaluative feedback from Council members is provided to all members and to ministry staff following each meeting. A sample of the feedback form used by Council members is attached as Appendix 5.

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

Part 3

of the

Annual Report to the Minister

RESOLUTIONS

for the year

JUNE 2000 - FEBRUARY 2001

TABLE OF CONTENTS

Resolutions

Page

Curriculum 15

Early Intervention 15

Educational Assistants 16

Educational Quality and Accountability Office (EQAO) 17

Funding 17

Individual Education Plan (IEP) 20

Learning Disability Association of Ontario (LDAO) Definition 20

Ministry of Training, Colleges and Universities 20

Ontario College of Teachers 21

Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL) 21

Over 21 21

Post Secondary Resources 21

Policy and Program Memorandum (PPM) 81 22

Preschool Visually Impaired Children 22

Psychological Assessment Services 23

Range of Placements 23

Safe Schools Policy 23

Special Education Advisory Council 25

Special Education Handbook 26

Successful Practices 26

Suspension Record by Exceptionality 26

Teacher Testing 26

Transition Guide 26

Universal Infant Hearing Screening Program 27

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

RESOLUTIONS FOR THE PERIOD JUNE 2000 TO FEBRUARY 2001

During the period June 2000 to February 2001, fifty-five resolutions were made by the Council. The resolutions are categorized as follows:

Curriculum

00.02.10 **Whereas**: the Ministry of Education document "Special Education Companion Curriculum Planner" is a very good resource for teachers, and contains information on teaching strategies, learning accommodations, and other resources especially useful for classroom teachers.

Be it resolved that the Special Education Curriculum Planner be included on the Ministry of Education website as a curriculum resource for all teachers and schools.

00.03.12 **Whereas:** since there are a lot of ongoing changes in Special Education.

Be it resolved that the Ministry Summer Institutes have more sessions on Special Education particularly with reference to program modification, technology adaptations and IEP Standards.

Early Intervention

00.02.12 **Whereas:** a funding enhancement has been given for demonstration projects that support and evaluate innovative early literacy programs.

Be it resolved that MACSE be involved with the Ministry in developing the criteria for evaluating innovative early literacy programs.

00.03.03 **Whereas:** through "Ontario's Children, Ontario's Future" the social, emotional, physical and mental development of children in the early years has been assessed.

Be it resolved that MACSE review the results from the five Early Years Demonstration Communities released in the fall of 2000.

00.03.04 **Whereas:** a 10-member Early Years Task Group has been established to advise the government on overcoming barriers and obstacles to building a province-wide network of early child development and parenting initiatives.

Be it resolved that the interim and final reports due to the children's minister in October and April be made available to MACSE.

01.01.19 **Whereas:** to eliminate different standards in the roles and responsibilities, qualifications and experiences for educational assistants.

Be it resolved that the Ministry of Education investigate the possibility of establishing a governing body for educational assistants to establish standards, certification and to maintain registration.

01.01.21 **Whereas:** the Regional Intensive Early Intervention Programs for children with autism include program guidelines that outline transition to school procedures, including effectiveness of transition to school components.

Be it resolved that MACSE be involved in the evaluation of the transition to school component of the pre-school autism program.

01.01.22 **Whereas:** the pre-school autism program has developed a database to research effectiveness and analyse the outcomes of this approach.

Be it resolved that research be conducted to investigate long-term outcomes of this approach (eg: how children function once they enter school) as well as factors that impact on success (eg: age of diagnosis, intensity of intervention, use of IBI).

01.01.23 **Whereas:** the Program Guidelines for Regional Intensive Early Intervention Programs for children with autism include mechanisms for monitoring and evaluation, including efficiency/effectiveness.

Be it resolved that MACSE be informed on an ongoing basis regarding program effectiveness and efficiency results of the Intensive Early Intervention Programs.01.01.24

Whereas: parents of children receiving intensive behavioural intervention through the pre-school autism program have requested that school boards provide these services once children enter school.

Be it resolved that the Ministry of Education provide support and funding to school boards for programs to address the needs of students who transition out of the pre-school autism programs into the educational system.

Education Assistants

01.01.20 **Whereas:**

Be it resolved that the Educational Assistant Ad-Hoc committee be given the opportunity to review and comment on memorandum 81 draft report; with respect to the role and responsibilities of education assistants.

Education Quality and Accountability Office (EQAO)

00.02.01 **Whereas:** the purpose of education is to promote students' success ...

Be it resolved that the Ministry investigate and research alternate assessment methods (alternate to the EQAO Grade 10 test) for "At Risk" students in the context of a different set of graduation requirements leading to a school to work diploma.

Funding

00.02.03 **Whereas:** the current ISA Profiles fail to capture all of the highest needs students requiring additional funding, and serious concerns have been voiced province-wide that the profiles need to be made more reflective of students' needs.

Be it resolved that the Ministry undertake a serious and comprehensive re-examination/re-evaluation of the current profiles involving representation from all stakeholders.00.02.11

Whereas: The distribution and incidence of students with emotional/behavioural exceptionalities in Ontario is unclear and has implications for the adequate delivery of service.

Be it resolved that EDU publish the numbers of students with behavioural exceptionality at the ISA 2 and ISA 3 levels across school boards in Ontario.

00.02.13 **Whereas:** the document "Analysis of Data submitted by School Boards - A Review of the Intensive Support Amount (ISA)" has been a valuable reference tool for Council and the constituents they represent.

Be it resolved that the document "Analysis of Data submitted by School Boards - A Review of the Intensive Support Amount (ISA)" be repeated for the Review period 2000-2001 and shared with Council.

00.03.13 **Whereas:** Boards are obliged to provide feedback to parents who have requested information on the status of their child's claim, and that many Boards and parents have invested significant dollars in professional assessments which must be reviewed with the result of the validation.

Be it resolved that the Ministry of Education release the 2000-2001 claim by claim validation results to Boards immediately.

00.03.14 **Whereas:** Many Boards re-direct transportation dollars to other budget lines such as "classroom" and that within that general category (transportation) funding for special education is rolled in.

Be it resolved that there be protected dollars allocated for special education transportation

00.03.15 **Whereas:** there is a concern over the lack of adequate funding for Section 19 Programs and Services (Care, Treatment, Custodial and Correctional Facilities) and that there are difficulties determining who identifies students to participate in the programs and that guidelines (in some cases) have not been followed concerning these programs and services.

Be it resolved that the Ministry of Education establish a committee consisting of a variety of stakeholders to look at the status of, and criteria for funding Section 19 programs and services.

00.03.16 **Whereas:** all Boards receive new students, or student needs may change after validation dates, causing additional capital and other resources to be spent, or transportation dollars to be re-directed, and that Boards cannot apply access funds through ISA until the following year.

Be it resolved that the Ministry of Education revise the Funding Formula to adjust for students who enroll in a Board from another Board, or whose needs change (serious injury, illness, etc.) after the validation dates.

00.03.17 **Whereas:** there have been numerous recommendations from Council members to modify or change various components of the funding model specific to ISA Special Education funding.

Be it resolved that the attached list of refinements be considered for implementation in the ISA process by the Ministry of Education.

Refinements

1. An appeal process be implemented to address ISA applications which have been rejected.

2. The ISA process should be refined to reduce the extreme burden of paperwork which results in removing teachers and other resource staff from providing services to students.

3. All parties involved in the ISA process including validators and Board staff receive training at the same time to ensure consistency and predictability.

4. Criteria be created for students with multiple exceptionalities.

5. Communication between validators, Boards and parents be improved.

6. Profiles need to be consistent and not changed every year.

7. Funding for various profiles have a predictable life. (Some exceptionalities never change, therefore, there should be no requirement to re-apply).

8. Timelines for ISA funding be consistent with other Ministry regulations and/or requirements.

9. Consistent language be used.

10. Assessments be prepared by professionals.

01.01.12 **Whereas:** input from MACSE reflects the views of a wide range of stakeholders

Be it resolved that MACSE accept the report of the Finance sub-committee in response to the ISA Working Group document.

01.01.13 **Whereas:** there is no consistency among boards in the allocations and/or reporting of Special Education, Learning Opportunities, and English as a Second Language Grants.

Be it resolved that the Ministry direct boards to tighten up on the use and reporting of expenditures of Special Education, Learning Opportunities, and English as a Second Language Grants.

01.01.14 **Whereas:** a threshold number must be developed for the process of grandparenting board claims to facilitate 100% approval rate and

Whereas: any such threshold amount accurately represents the exceptionality equitably among boards.

Be it resolved that the Ministry develop threshold amounts that fully access the total funds in ISA and SEPPA allocations and that MACSE be included in the consultation process.

01.01.03 **Whereas:** the government of Ontario should be commended for increasing the funding for pre-school speech and language services by $6 million to allow children to receive service until senior kindergarten.

Be it resolved that the planning and implementation of the "Planning Guidelines for Transition to School" for the pre-school speech and language initiative ensure that funding be applied to junior and senior kindergarten students in need of speech and language services.

01.01.10 **Whereas:** it is important to the Special Education community; including SEAC members that special education funding be separated from the GLG's and

Whereas: special education funding remain a high profile encouraging

boards to develop budgets that adequately represent and reflect the needs of exceptional students.

Be it resolved that the Ministry separate Special Education funding announcements from GLG's.

01.01.11 **Whereas:** the pending changes with regard to special education funding are of interest to the various sectors represented on MACSE

Whereas: a number of recommendations have been produced by the ISA Working Group

Be it resolved that the Ministry inform MACSE which recommendations have been approved from the ISA Working Group.

Individual Education Plan (IEP)

00.03.11 **Whereas:** the Individual Education Plan (IEP) implementation should be standard across the province.

Be it resolved that in consultation with MACSE, the Ministry of Education develop an electronic IEP template and release it by June 2001.

LDAO Definition

00.03.10 **Whereas:** The Learning Disabilities Association of Ontario (LDAO) has been funded by the government to develop a definition, screening tools, program intervention and teacher education.

Be it resolved that The Learning Disability definition and the supporting documents be adopted by the Ministry of Education and released to the school boards by September 2001.

Ministry of Training Colleges and Universities

01.01.05 **Whereas:** there is a shortage of speech-language pathologists across Ontario due to increased need and demand for services.

Be it resolved that the Ministry of Training, Colleges and Universities increase training opportunities for speech-language pathologists in Ontario universities to address the shortage of professionals.

Ontario College of Teachers

01.01.02 **Whereas:** response of the Accountability and Standards Committee to the Principal's Qualifications Program.

Be it resolved that the response of the Principal's Qualifications Program forwarded to the Ontario College of Teachers be approved.

Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL)

00.03.18 **Whereas:** Technology is more and more important and is essential in supporting the learning for students with special education needs.

Be it resolved that a formal mechanism be established to ensure that (John Lubert would be willing to coordinate this two-way sharing of input and information between Ontario Knowledge Network for Learning (OKNL) and MACSE) MACSE have input into OKNL in the areas of Special Education specifically software, teacher training, digital books, web multi-media accessibility, Technology Incentive Programs (TIP), ISA equipment, etc.

Over 21

01.01.16 **Whereas:** the Ministry's Pilot Project (exceptions based funding) for students with developmental disabilities is now coming to an end; there is a need to evaluate the results with a focus on the benefits to the students, components of the program that did and didn't work, and an overview of the individuals who accessed the program.

Be it resolved that MACSE receive the interim report on the evaluation of the program for developmentally challenged students over the age of 21 whose disabilities severely affect their ability to learn.

Post -Secondary Resources

00.03.08 **Whereas:** the Ministry is committed to improve the quality and accessibility of post-secondary education and training, a new task force to focus on Ontario post-secondary resources has been set up by the Ministry.

Be it resolved that special needs resources in our post-secondary institutions be documented and listed and be made available.

PPM 81

00.03.05 **Whereas:** three Task Groups (Speech and Language, Psychosocial Supports and Health Supports) worked from September 1999 to June 2000 to review PPM 81, and

Whereas: the findings of the review of PPM 81 have the potential to impact on the provision of educational services.

Be it resolved that the reports of the three task groups and the recommendations of the review of PPM 81 be shared with the Minister's Advisory Council on Special Education accompanied by an implementation plan.

01.01.04 **Whereas:** parental expectations regarding the provisions of speech and language services have been raised as a result of increased services for pre-school children.

Be it resolved that the Ministry of Education through the PPM 81 Review and Program Standards Project for Speech and Language, ensure that children continue to receive necessary speech and language throughout their school years.

01.01.06 **Whereas:** the steering committee is continuing to evaluate and consult/discuss the recommendations proposed by the three task groups for PPM 81.

Be it resolved that Special Education Project staff continue to keep MACSE and the Inter-Ministerial Committee informed of developments and discussions regarding PPM 81.

Pre-School Visually Impaired Children

00.03.01 **Whereas:** information has been collected by "The Registry of Early Childhood Visual Impairment and Blindness" and this information has been presented to the Ministry, by Dr. Joyce Nesker Simmons, Paediatric Consultant at Hospital for Sick Children.

Be it resolved that the Ministry of Education become active partners in collecting and disseminating the information, and use the information in policy and programme development for expanding early childhood services for visually Impaired Pre-School throughout the Province.
00.03.02

Whereas: the Ministry of Education provides (through the Resource services Department, W. Ross Macdonald School for the Visually Impaired), a Pilot Project for Pre-School Visually Impaired Children (within two hours of Brantford) and this Project has received excellent reviews.

Be it resolved that the Ministry of Education expand the Pilot Project for Pre-School Visually Impaired Children to provide a permanent service for pre-school visually impaired children throughout the province.

Psychological Assessment Services

00.02.02 **Whereas:** The Ontario Psychological Association has published a set of practice guidelines regarding psychological assessments and reports for clients referred for gifted identification.

Be it resolved that the Ministry of Education (EDU) acknowledge the importance of these guidelines and further that EDU direct` school boards to ensure that assessments and reports performed under their auspices follow these guidelines; and that EDU incorporate these guidelines into the development of program standards for the exceptionality; and that these guidelines be incorporated into the Special Education Information Handbook.

Range of Placements

00.02.05 **Whereas:** there is an increasing number of situations throughout the Province where Boards refuse to consider appropriate placements (continuum of services) to high risk students; and that, the transfer of these students without the right to limit or refuse causes undue stress of both human and financial resources on the receiving Board.

Be it resolved that the Minister enforce process and Legislation regarding the obligation of School Boards to provide a full continuum of services to all exceptional students regardless of their exceptionality; and that transfers of exceptional students between Public and Catholic School Boards require the consent of all parties; and that failing mutual consent EDU Regional Offices will intervene and provide direction in writing; and that closer scrutiny take place in the review and approval of Annual Special Education Plans.

Safe Schools Policy

00.02.06 **Whereas:** the Provincial Code of Conduct identifies that needs and unique circumstances of exceptional students need to be met.

Be it resolved that MACSE be actively involved in developing and implementing the guidelines and training for school staff as the Code of Conduct takes effect.

00.02.07 **Whereas:** the Code of Conduct may have a differential impact on exceptional students.

Be it resolved that MACSE be asked to provide input on Regulations for

implementation of the terms of the Code of Conduct.

00.02.08 **Whereas:** The Code of Conduct recommends possible responses to situations that might have been addressed earlier by the school.

Be it resolved that the Ministry of Education (EDU) explore, in conjunction with MACSE, prevention (e.g., conflict resolution, social skills and life skills training) and intervention (i.e., through partnerships) to build appropriate conduct of students.

00.02.09 **Whereas:** The Code of Conduct recommends possible responses to situations that might have been addressed earlier by the school.

Be it resolved that EDU plan a training format for teachers in conflict resolution, social skills and life skills.

01.01.07 **Whereas:** the regulations for expelled students are due to be released soon.

Be it resolved that MACSE be informed about how the Ministry intends to monitor the implementation of these Regulations with respect to special education students.

01.01.08 **Whereas:** a great body of research indicates that inclusionary programming is more effective than exclusion and off-site programming for students with exceptionalities and education continues to emphasize suspension and expulsion.

Be it resolved that MACSE be invited to provide input on program content, intervention strategies and accountability mechanisms of strict discipline programs.

01.01.09 **Whereas:** it is important to articulate prevention and intervention strategies, through IEPs which go beyond the newly mandated consequences of exclusion.

Be it resolved that for students who have been identified as exceptional, with an exceptionality which affects their ability to perceive/interpret situations accurately or their ability to respond appropriately, a safety plan for students be required as part of the IEP.

Minister's Advisory Council for Special Education, in consideration of mitigating circumstances to suspension/expulsion, recommends that:

- for students who have been identified as exceptional, with an exceptionality which affects their ability to perceive/interpret situations accurately or their ability to respond appropriately, a Safety Plan be required as part of their IEP, to be written prior to or immediately upon their entrance to school and to include:
  - anticipated situations, which may lead to harm to self or others, requiring special consideration

- interventions to prevent/alleviate the risk of harm
- means to communicate and provide training in the interventions to all those who deal with the individual student
- responses/programming which would serve as a learning experience and hold the student accountable for his/her actions
- an expert in behaviour management, independent of the situation who is either from the School Board or an outside agency or clinic, to serve as a consultant in times of crisis.

- in the event suspension and/or expulsion is considered an appropriate action as part of the Safety Plan, the following elements be included:
  - time-frame of withdrawal
  - follow-up internal and/or external support(s) for the student and the school
  - continued programming
  - re-entry plan.

01.01.17 **Whereas:** Ministry of Education aims to teach respect and responsibility to all students and places suspended/expelled students in strict discipline programs.

Be it resolved that programming be delivered in schools to develop respect and responsibility through positive, prosocial means before the prospect of suspension, expulsion or strict discipline programming is considered.

01.01.18 **Whereas:** transfer of skills from one setting to another is facilitated when the receiving setting (i.e: school) delivers supportive programs showing methods and content of off-site programs.

Be it resolved that transition programming which shares characteristics with strict discipline programs be developed in schools so they will be equipped to ensure the expelled/suspended student is reintegrated successfully.

Special Education Advisory Committee (SEAC)

01.01.01 **Whereas:** associations can nominate representatives to SEAC and whereas the intent of Regulation 464 was for boards to accept those nominated.

Be it resolved that Regulation (464) (SEAC) be reworded to include the word "must" with regards to the nomination of members done by the Associations be approved by the school board without challenging the nomination.

Special Education Handbook

00.03.09 **Whereas:** Resolutions to do with Handbook since 1997.

Be it resolved that the Special Education Handbook be released by December 2000. If the Special Education Handbook is not released by December 2000, the Transition Guide should be released separately and by December 2000.

Successful Practices

00.03.06 **Whereas:** the educational services for students absent from school for extensive periods of time because of a medical condition seems not to be well documented.

Be it resolved that the Interministerial Sub-committee be provided for the February meeting (1) information and successful practices for the educational services for students who are absent for extended periods of time due to a medical condition (hospital teaching and home instruction), and (2) information on the changes in the provision of services for these students.

Suspension Record by Exceptionality

00.03.19 **Whereas:** there may be differences in the practice of suspending and expelling exceptional students by School Boards across Ontario.

Be it resolved that the Ministry of Education collect and report the number of students for each exceptionality who are suspended and expelled.

Teacher Testing

00.02.04 **Whereas:** the teachers be aware of the needs of special Education students.

Be it resolved that MACSE be involved in the development of the policies and guidelines on teacher testing and teacher evaluation (performance appraisal).

Transition Guide

01.01.15 **Whereas:** there is a shortage of success stories concerning students with exceptionalities making the transition from school to work and

Whereas: these success stories form the basis of program development through exemplars for other boards.

Be it resolved that in conjunction with the release of the Special Education Handbook and Transition Guide the Ministry encourage boards to develop documents and exemplars for successful incidents of the transition from school to work by exceptional students which can be shared with other boards.

Universal Infant Hearing Screening Program

00.03.07 **Whereas:** the Ministry of Health and Long Term Care is developing a Universal Infant Hearing Screening Program.

Be it resolved that the Ministry of Health and Long Term Care provide to the Interministerial Sub-committee an update on the status of this Universal Infant Hearing Screening Program for the February meeting.

APPENDIX 1

MANDATE AND STRUCTURE OF THE COUNCIL

The Advisory Committee on Special Education was established in 1974 and has been renewed continually from that date, with a name change to the Minister's Advisory Council on Special Education in 1986. Following a thorough review in 1995, the structure and function of the Council were changed in1996 and remained unchanged until some further changes were made during the Summer of 2000. The following describes the mandate and structure of the Council as it existed during the 2000/2001 year.

The Council advises the Minister of Education on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional students, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs.

Members are appointed by the Minister from nominations received from over 80 organizations with an interest in special education. Each member is responsible for liaising with and representing the interests of all organizations in his or her constituency. Details of the nomination and appointment process have been published by the ministry on its World Wide Web site at http://www.edu.gov.on.ca (see Minister's Advisory Council on Special Education under Agencies, Boards and Commissions).

In particular, the Council:

- responds to proposals or positions of the Ministry of Education or other ministries, as submitted to the Council from time to time;
- identifies concerns in the delivery of special education programs and services for exceptional pupils and provides information, advice and recommendations for ministry consideration;
- submits an annual report and recommendations to the Minister; and
- meets up to three times a year for a maximum of 4 ½ days per year.

The basis of membership on the Council was changed in 1996. Instead of seats for specific organizations, the Council now has:

- one seat for each of nine exceptionalities;
- one seat for each of nine educator and professional categories;
- one seat for a student member;
- two non-voting seats for the Ministries of Health and Community and Social Services; and

- two representatives each for the Francophone and Roman Catholic communities, appointed from among the members above.

In the Summer of 2000 some further revisions were made to the mandate and structure of the Council.

- Council's meeting time was increased to 4 ½ days per year allowing for three meetings of 1 ½ days each.

- The minister was mandated to appoint a member representing the Native community.

- The minister was mandated to invite the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Children's Secretariat to join the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Health and Long Term Care as non-voting members on the Council.

- The Council, with this revised structure was mandated for a five year period ending March 31, 2005.

APPENDIX 2

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

APRIL 1, 2000 TO MARCH 31, 2001

Exceptionality/ Community of Interest Represented	Members
Exceptionalities:	
Learning Disabilities, All Exceptionalities, **Chair**	**Lynn Ziraldo**
Emotional/Behaviour Disorder, Catholic Community	James Arthur
Deaf & Hard of Hearing	Norah-Lynn Lankshear
Gifted	Ginny Dunlop
Developmental Disability	Pat Worth
Blind & Low Vision	Diane McLeod
Physical Disability	Derryn Gill
Multiple Exceptionalities	Carol Clark/ Martha Walsh
Pervasive Developmental Disorder, French Language Community	Raymond LeBlanc
Educator Groups	
Trustees, **Vice-chair**	**John Hendry**
Supervisory Officers, French Language Community	Jean-Luc Bernard
Principals	Cheryl Zinszer
Teachers	Don Jones
Educational Assistants	Jeanne Robinson
Student / Youth	Laurie Alphonse
Professional Support	
Medical	Greg Gillis
Psychologists	Janice Prock
Social Workers	Jane Loughborough
Speech and Language Pathologists & Roman Catholic Community	Susan Menary
Non-voting	
Ministry of Community and Social Services	Suzanne Hamilton
Ministry of Health and Long Term Care	Lois Michaels
Office of Integrated Services for Children	Susan Seaby
Ministry of Training, Colleges and Universities	Jackie Creber/ Eydie Troper
Children's Secretariat	Mark Woollard
Ministry of Education **(Secretary)**	June Simonson/ Bill Wyman

APPENDIX 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION COMMITTEE LIST: JUNE 2000 - MARCH 2001

STANDING COMMITTEES

FINANCE

John Hendry (chair)
Cheryl Zinszer
Ginny Dunlop
Janice Currie
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person: John Amon

CURRICULUM

Don Jones (chair)
Cheryl Zinszer
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Susan Menary
Jane Loughborough
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person: June Simonson

INTERMINISTRY CO-ORDINATION

James Arthur (chair)
Susan Menary
Jeanne Robinson
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod
Norah-Lynn Lankshear
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person: John Amon

ACCOUNTABILITY AND STANDARDS

Jean-Luc Bernard (chair)
Cheryl Zinszer
Susan Menary
Janice Currie
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Pat Worth and his advisor Janice Strickland
Norah-Lynn Lankshear
Don Jones
Jane Loughborough
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person:
Joanne VanAlstyne

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (chair)
Derryn Gill
Jeanne Robinson
Pat Worth (with advisor Janice Strickland)
John Hendry
Laurie Alphonse
Greg Gillis
Diane McLeod
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person: Bill Wyman

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION
COMMITTEE LIST: JUNE 2000 - MARCH 2001

AD HOC COMMITTEES

SAFE SCHOOLS/CODE OF CONDUCT

Jane Loughborough (Chair)
Janice Currie
James Arthur
Greg Gillis
Cheryl Zinszer
Don Jones
Jean Luc Bernard
Lynn Ziraldo (ex officio)
Ministry Resource Person: Paul Carr

GRADE 10 TEST OF READING AND WRITING

Janice Currie (chair)
Jean-Luc Bernard
Ginny Dunlop
Norah-Lynn Lankshear
Patrick Worth (with Advisor Janice Strickland)
Don Jones
Lynn Ziraldo
Ministry Resource Person: Paul Carr

TEACHER TESTING

Cheryl Zinszer (chair)
Jean-Luc Bernard
Don Jones
Jeanne Robinson
Martha Walsh
Lynn Ziraldo
Ministry Resource Person: Crawford Deadman

EDUCATIONAL ASSISTANTS

Jeanne Robinson (chair)
Don Jones
Cheryl Zinszer
Jean Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (ex-officio)
Ministry Resource Person: Bill Wyman

TRANSPORTATION

Derryn Gill (chair)
Diane McLeod
John Hendry
Ministry Resource Person: June Simonson

STATISTICS

Raymond LcBlanc (chair)
Jane Loughborough
Janice Prock
Susan Menary
Ministry Resource Person: Bill Wyman

APPENDIX 4

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY

SUBMITTED BY: _____
Name of Council Member

DATE AND SOURCE	WHAT'S WORKING WELL IN SPECIAL EDUCATION	CHALLENGES/ISSUES

INSTRUCTIONS FOR COMPLETION OF THE COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY FORM

This form is intended for use by members of the Minister's Advisory Council on Special Education to provide information to the Council on successful practices and issues or challenges in the area which they represent on the Council.

Information about successful practices, issues or challenges should be entered in the appropriate column of the chart opposite the name of the organization which is the source of the information and the date of the consultation with that organization. If the source is an individual rather than a representative of an organization, you should protect the identity of the individual by showing in the source column a generic term like "parent" or "teacher" etc.

Some members are in the habit of distributing this form to the organizations in their constituency and asking the organizations to complete the form. This approach provides detailed information which may be very useful to the member but it also often provides more detail than can be easily assimilated by other Council members. Members who collect such detailed information from constituents are requested to complete a summary form containing the most salient issues identified by their constituents and to provide that summary to the Council indicating that more detailed information is available to any member who wishes it.

The completed form should be submitted by the member to the Chair of the Council prior to each regular meeting of the Council. The completed forms will be copied and distributed to all members at or shortly following each regular Council meeting.

APPENDIX 5

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

SWOT ANALYSIS

MEETING_____

STRENGTHS	*WEAKNESSES*
OPPORTUNITIES	***THREATS***

c/o Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A 6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377
o:\Special Education Policy & Program Unit\Special Education\Minister's Advisory Council on Special Education\Forms\SWOT

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE

POUR L'EXERCICE 2000-2001

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

L'honorable Janet Ecker, ministre
Ministère de l'Éducation
22e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la ministre,

À titre de présidente du Conseil, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté concernant ses activités en 2000-2001.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à vous remercier du soutien continu que vous avez apporté au Conseil et de votre participation active à ses délibérations. Le Conseil vous est en outre reconnaissant pour les nombreuses occasions qui lui ont été offertes de contribuer à l'élaboration des politiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario. En particulier, j'aimerais vous remercier d'avoir permis au Conseil de tenir ses réunions sur deux jours plutôt que sur un seul comme c'était le cas par le passé. Cette prolongation a donné aux membres du Conseil le temps nécessaire pour examiner soigneusement les questions complexes qui leur sont présentées, ce que montre bien, je crois, la qualité des recommandations que le Conseil a pu fournir par l'intermédiaire de ses résolutions et du présent rapport.

Comme par le passé, le rapport ci-joint comprend un message qui vous est destiné concernant certaines des principales observations et recommandations du Conseil ainsi qu'une description détaillée de ses activités en 2000-2001. J'espère pouvoir vous rencontrer sous peu pour discuter en détail du présent rapport.

En terminant, permettez-moi de vous remercier encore au nom du Conseil pour nous avoir donné l'occasion de poursuivre ce dialogue fructueux. Ce forum nous donne la chance d'examiner avec vous les politiques du ministère qui influent sur la capacité et

la responsabilité des conseils scolaires de fournir des programmes et des services d'éducation aux élèves en difficulté.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,

Lynn Ziraldo

a/s de Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill ON L4C 8A6
905 884-7933 Télécopieur : 905 770-9377

TABLE DES MATIÈRES

Lettre d'accompagnement

Partie 1 : Message du Conseil à la ministre

Partie 2 : Activités du Conseil en 2000-2001

Partie 3 : Résolutions du Conseil en 2000-2001

Annexe 1 : Mandat et structure du Conseil

Annexe 2 : Membres du Conseil en 2000-2001

Annexe 3 : Sous-comités du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Annexe 4 : Communication: Collaboration avec la collectivité

Annexe 5 : Analyse des points forts et des points faibles, des possibilités et des risques

PARTIE 1 : MESSAGE DU CONSEIL À LA MINISTRE

Madame la ministre,

Aux termes de son mandat, le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté[1] croit qu'il lui revient de relever les pratiques exemplaires ainsi que les défis du milieu de l'enfance en difficulté, et de vous recommander les mesures à prendre à cet égard. Vous trouverez ici les points saillants de certaines des principales observations et des prises de position importantes du Conseil pendant l'exercice 2000-2001.

La liste complète des résolutions adoptées par le Conseil en 2000-2001 se trouve à la partie 3 du rapport.

Priorités du Conseil

Au cours des réunions du Conseil, chaque membre est invité à présenter un rapport sur les consultations récentes effectuées auprès des organismes de son milieu. Ces rapports sont distribués aux membres du Conseil afin que les pratiques efficaces et les sujets de préoccupation soient portés à la connaissance de tous et de toutes. Chaque année, lors de sa réunion de juin, le Conseil examine les nouveaux sujets de préoccupation de ses membres et fixe ses priorités pour l'année qui vient.

Lors de sa réunion du 15 juin 2000, le Conseil s'est fixé les priorités de travail suivantes pour l'année 2000-2001 :

- financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (y compris le transport);
- obligation de rendre compte;
- curriculum et initiatives de réforme du secondaire, et test de compétences en lecture et écriture de 10e année;
- sécurité à l'école et code de conduite;
- transitions; et,
- liaison interministérielle.

---

[1] La description du mandat et de la structure du Conseil figure à l'annexe 1

Les sections suivantes sont organisées en fonction des six priorités du Conseil et mettent l'accent sur les nouveaux sujets de préoccupation qui orienteront les délibérations du Conseil en 2001-2002.

Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (y compris le transport)

Le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté a continué de préoccuper considérablement le Conseil en 2000-2001. Le Conseil maintient son appui aux notions de transparence et de transférabilité du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté qui sous-tendent le modèle de financement axé sur les besoins des élèves. Le Conseil se réjouit que le ministère ait répondu favorablement à certaines de ses préoccupations. Les mesures ainsi prises ont, avec le temps, permis d'apporter certaines améliorations au modèle de financement axé sur les besoins des élèves. En particulier, la décision du gouvernement d'accorder en 2000-2001 une augmentation globale de 12 % du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que sa décision de maintenir l'allocation d'aide spécialisée (AAS) au moins au niveau de 1999-2000 ont été très utiles aux conseils scolaires pour la prestation de programmes et de services à l'enfance en difficulté.

Toutefois, le Conseil s'inquiète du délai mis par le gouvernement à fournir aux conseils des renseignements précis sur le financement, ce qui rend difficile pour les conseils de planifier en vue de la rentrée des classes en septembre. L'an dernier, ce délai a causé de l'incertitude, amenant certains conseils à éliminer des services pendant les premières étapes de l'élaboration de leur budget, pour ensuite rétablir ces mêmes services après avoir reçu tous les renseignements nécessaires sur le financement. L'annonce initiale de ces réductions prévues a causé aux parents considérablement d'anxiété et de stress pendant l'été et a entraîné la perturbation de services et de mécanismes de soutien pour nombre d'élèves en difficulté au début de l'année scolaire, en particulier du soutien offert par les aides-enseignantes et aides-enseignants. Le Conseil a donc recommandé que, à l'avenir, le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté soit annoncé tôt au printemps chaque année, séparément du règlement sur les subventions.

Le Conseil est heureux que le ministère ait répondu aux préoccupations exprimées en établissant le groupe de travail sur l'AAS en novembre 2000 et en consultant davantage les partenaires de l'éducation afin d'améliorer le financement de l'AAS et le processus d'examen des demandes en 2001-2002 et par la suite. Le Conseil se réjouit en outre qu'un groupe distinct sur l'admissibilité ait été créé afin de clarifier les profils des élèves qualifiant pour l'AAS que les conseils scolaires utiliseront en 2001-2002. Le Conseil appuie également la recommandation du groupe de travail visant une formation commune sur une plus longue période, des responsables de la vérification et du

personnel des conseils envers ces profils clarifiés d'AAS de façon à ce que toutes les parties interprètent de la même manière les critères d'admissibilité pour les demandes.

Le Conseil appuie en principe les travaux du groupe de travail sur l'AAS et s'est réjouit que certains de ses membres aient pu y participer directement. Il reconnaît que les recommandations du groupe de travail, si elles sont mises en oeuvre, permettront de réaliser des progrès considérables dans la résolution de certains problèmes inhérent au modèle de financement actuelle. En particulier, le Conseil est heureux que le groupe de travail s'efforce de rendre plus prévisible le financement de l'AAS et d'assurer une stabilité suffisante pour protéger les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, tout en faisant en sorte que le financement réponde aux besoins. Le Conseil anticipe des changements qui réduiront le fardeau administratif des conseils scolaires dans le processus de traitement et de vérification des demandes d'AAS ainsi que des procédures améliorées utilisées par les conseils scolaires pour appuyer le processus de compilation et de conservation des dossiers relatifs à l'AAS.

En même temps, le Conseil continue d'être préoccupé par certaines questions non traitées par le groupe de travail sur l'AAS. Notamment, le Conseil continue de croire que le ministère de l'Éducation doit adopter les recommandations de la première Équipe de spécialistes concernant l'amélioration des critères actuels de l'AAS. Le groupe sur l'admissibilité devrait adopter l'intention originale de la première Équipe de spécialistes, soit que les rubriques de caractéristiques définies servent de lignes directrices plutôt que de liste de vérification.

Le Conseil recommande aussi qu'un financement stable soit garanti pour tous les conseils jusqu'à ce que le processus de traitement des demandes d'AAS soit activé en 2003-2004, et non seulement pour l'année scolaire 2001-2002. Le Conseil désire en outre obtenir l'assurance que lui-même et les associations de parents participeront à toute consultation future sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté comme partenaires traitant d'égal à égal avec les administrations des conseils scolaires.

Le Conseil encourage fortement le ministère à exiger que les conseils rendent mieux compte de leur budget et de leurs dépenses relativement à l'éducation de l'enfance en difficulté et fassent participer les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté à ce processus. Le Conseil recommande également l'établissement d'un processus d'appel officiel offert aux conseils qui estiment que des demandes d'AAS ont été rejetées de façon peu appropriée .

Le Conseil s'inquiète du fait que les fonds accordés aux conseils scolaires sont insuffisants pour leur permettre de prendre les dispositions nécessaires pour accueillir

les élèves en difficulté qui suivent des cours d'été et recommande que la formule de financement soit modifiée en conséquence. Il s'inquiète aussi du fait que les fonds alloués aux conseils pour le transport sont insuffisants pour assurer le transport par autobus des élèves en difficulté depuis les établissements de relève vers les programmes de cours d'été ou de cours réguliers. Lors de ses consultations avec les groupes du milieu, le Conseil a relevé des lacunes dans d'autres domaines, notamment l'existence de fonds insuffisants pour permettre aux conseils scolaires de fournir au personnel mobile des locaux de qualité où procéder à l'évaluation des élèves et fournir des soins relatifs à la santé. Le Conseil a recommandé que la Direction du financement de l'éducation examine ces questions et propose les modifications à apporter au modèle de financement, y compris l'adaptation des écoles, pour répondre expressément à ces besoins critiques.

Il faut aussi que le gouvernement règle la question de la pénurie de personnel offrant du soutien professionnel dans la province, en particulier de personnel fournissant des services d'orthophonie, des évaluations psychopédagogiques et des thérapies orales aux enfants d'âge scolaire. Cette pénurie est tout particulièrement prononcée dans les conseils de langue française et dans les communautés du Nord de la province. Le Conseil recommande que le ministère de l'Éducation établisse un dialogue avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en vue d'accroître le nombre de diplômés dans ces professions. Il conviendrait en outre que le ministère examine s'il y aurait lieu de rajuster le modèle de financement de manière à permettre aux conseils de langue française et aux conseils du Nord d'accorder des incitatifs financiers pour encourager les professionnels à travailler dans leurs localités.

Finalement, le Conseil recommande au ministère de mettre en place des modalités complètes pour la présentation de rapports que les conseils devraient suivre pour rendre compte de leurs dépenses relatives aux subventions pour l'éducation de l'enfance en difficulté, les programmes d'aide à l'apprentissage et l'enseignement de l'anglais langue seconde. Ces rapports permettraient ainsi de vérifier que ces fonds sont utilisés aux fins prévues par le gouvernement, soit de répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés d'apprentissage particulières.

Normes relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil félicite le ministère d'avoir instauré des normes touchant les plans d'enseignement individualisé (PEI) des élèves et les plans des conseils scolaires en matière d'éducation de l'enfance en difficulté. Il est en outre heureux que ses membres aient été conviés aux séances approfondies de formation en cours d'emploi offertes aux conseils concernant les normes de ces deux instruments, et que la présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, ait été invitée à présenter un exposé à trois des sept séances tenues en mars et avril 2001. Il convient également de féliciter le ministère d'avoir pris

la décision de former un partenariat avec le Council for Exceptional Children (CEC) et L'Association professionnelle pour l'enfance en difficulté de l'Ontario (APEDO) pour la prestation de cette importante formation en cours d'emploi. La participation de ces associations d'éducatrices et d'éducateurs professionnels réputées a contribué à la qualité et à la crédibilité des séances et a permis d'offrir des exposés instructifs et pratiques à l'ensemble des participantes et des participants. Il convient de noter tout particulièrement la décision d'inviter non seulement le personnel des conseils scolaires, mais aussi des membres du comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) de chacun des conseils. Étant donné le succès remporté par cette approche, qui a permis aux parents ainsi qu'aux éducatrices et éducateurs de recevoir le même message en même temps, le Conseil recommande qu'elle soit envisagée pour les séances d'information ou les programmes de mise en oeuvre en cours d'emploi qui seront organisés par le ministère à l'avenir et qui sont liés aux élèves et à l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le Conseil encourage fortement le ministère, au moment où il examinera la conformité des plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires, à vérifier tout particulièrement les points suivants :

- tous les conseils offrent une gamme continue de programmes et de services, notamment des placements dans des classes cliniques et dans des milieux intégrés;
- les élèves en difficulté ne sont pas empêchés de fréquenter l'école en raison d'un manque de programme ou de services;
- toute décision de fournir à une ou un élève en difficulté un programme de jour à temps partiel est fondée uniquement sur les besoins de l'élève, en consultation avec les parents, et non sur des motifs liés au manque de programmes et de services fournis par le conseil scolaire;
- les conseils scolaires fournissent les renseignements et les ressources nécessaires pour que les CCED puissent remplir leur mandat.

Le Conseil est heureux de pouvoir formuler des observations au ministère concernant les stratégies de contrôle et de soutien pour la mise en oeuvre par les conseils scolaires des nouvelles normes s'appliquant aux PEI et aux plans des conseils scolaires. Il recommande également deux autres modifications non traitées dans les documents sur les normes. D'abord, il encourage fortement le gouvernement à modifier le Règlement 464 afin d'exiger que les conseils nomment à leur CCED les membres des associations locales de parents proposés par les associations, et non, comme l'ont fait certains conseils, de restreindre ces nominations aux seuls membres jugés acceptables par le conseil scolaire. Ensuite, le Conseil recommande que le ministère,

en consultation avec le Conseil, élabore un modèle électronique de PEI qui serait mis à la disposition des conseils scolaires à compter de septembre 2002.

Le Conseil appuie en outre l'initiative d'établissement de normes pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté par le ministère et se réjouit de pouvoir être représenté au sein des groupes de ressources bénévoles créés pour chacune des anomalies. Le Conseil, qui accorde une grande importance à cette initiative, a établi un comité spécial chargé de faire en sorte que les questions soulevées par un groupe de ressources bénévole soient communiquées à tous les membres du Conseil. Le Conseil sera ainsi en mesure d'offrir des conseils de qualité à la ministre au cours des consultations liées à chacune des normes de programme. En attendant, alors que se poursuit l'élaboration des normes de programmes, le Conseil invite instamment le ministère à incorporer à ces normes les lignes directrices pour les évaluations formulées par l'Ontario Psychological Association.

Test de compétences en lecture et écriture de 10e année

Le Conseil désire informer la ministre qu'il continue d'avoir certaines inquiétudes concernant le test de compétences linguistiques de 10e année, utilisé pour mesurer les habiletés en lecture et écriture, et les adaptations fournies aux élèves en difficulté. Malgré la publication récente de la Note de politique/programmes no 127 relative aux adaptations, reports et exemptions pour les élèves qui écrivent le test, le Conseil craint que les conseils scolaires ne fournissent pas toujours les adaptations nécessaires comme cela est exigé. Cette situation est parfois due au manque de ressources ou de matériel, et, dans d'autres cas, à une mauvaise compréhension de la politique elle-même. De plus, le Conseil est préoccupé par le fait que la NPP 127 interdit la clarification des questions à titre d'adaptation pouvant être fournie. Il est d'avis qu'il doit exister une concordance entre la NPP 127 et la politique sur les normes du PEI de telle sorte que les adaptations permises pour les examens et les tests à l'école soient aussi permises pour le test de compétences linguistiques. Le Conseil est également d'avis qu'il devrait y avoir un diplôme d'études différent pour les élèves en difficulté qui ne peuvent réussir le test de compétences linguistiques de 10e année. Une de ces alternative pourrait être un Passeport pour la prospérité, dépendant de la valeur officielle qu'on lui attribuerait.

Évaluation du personnel enseignant

Le Conseil félicite le ministère pour son initiative d'évaluation du personnel enseignant. Il se réjouit des mises à jour fréquentes qui lui ont été fournies à ce sujet lors de ses réunions ordinaires et anticipe être consulté davantage au moment de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique connexe. Le Conseil est également encouragé par

l'importance continuelle accordée par le ministère à la formation du personnel enseignant, notamment par son engagement soutenu envers les instituts d'été comme outil permettant de fournir de la formation en cours d'emploi de qualité au personnel enseignant ainsi qu'aux administrateurs et administratrices. Même si ces séances dans des instituts d'été ont été utiles, le Conseil encourage la tenue d'un plus grand nombre de séances sur l'éducation de l'enfance en difficulté axées tout particulièrement sur la modification du curriculum, les adaptations technologiques et la conformité aux normes s'appliquant au PEI.

De même, le Conseil demande à la ministre d'appuyer les recommandations formulées par le comité spécial sur l'obligation de rendre compte et sur les normes, communiquées à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui traitent du Programme préparant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et les cours de qualification additionnelle pour le personnel enseignant et les administratrices et administrateurs de langue française.

Qualifications des paraprofessionnels

En ce qui concerne l'accréditation et les qualifications des paraprofessionnels de l'éducation, le Conseil est préoccupé par l'utilisation de normes différentes dans la province en ce qui concerne le rôle, les responsabilités, les qualifications et l'expérience des aides-enseignantes et des aides-enseignants. Il encourage fortement le ministère à collaborer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en vue d'établir un organisme de réglementation pour les aides-enseignantes et aides-enseignants chargé de fixer des normes, de déterminer l'accréditation et de tenir le tableau des inscriptions.

Curriculum

Le Conseil tient à souligner l'excellente qualité du guide de planification pour le curriculum de l'enfance en difficulté qui fait partie du planificateur d'unités d'apprentissage du ministère de l'Éducation. Il constitue une ressource inestimable pour le personnel enseignant et qui comprend des renseignements sur des stratégies d'enseignement, des adaptations pour l'apprentissage et d'autres ressources particulièrement utiles en classe. Le Conseil recommande que ce guide soit offert sur le site Web du ministère à titre de ressource liée au curriculum pour tout le personnel enseignant et toutes les écoles de la province. Il serait bon que les conseils élaborent un mécanisme semblable leur permettant d'échanger des renseignements sur les cours élaborés à l'échelon local. Par exemple, on pourrait encourager les conseils à publier leurs cours individuels sur leur site Web. Le ministère pourrait faciliter cet échange de renseignements en plaçant sur son site la liste des cours accompagnée de liens vers

les conseils offrant les cours. Ou encore, le ministère pourrait encourager la Curriculum Clearing House à faciliter cet échange grâce à son propre site Web. Quel que soit le moyen retenu, le Conseil encourage fortement le ministère à prendre les devants afin qu'un mécanisme soit élaboré et que les conseils en soit informé.

Sécurité à l'école et code de conduite

Le Conseil appuie la volonté du gouvernement de fournir aux élèves un milieu scolaire sécuritaire et ordonné. Il se félicite de la publication du règlement sur les renvois qui traite des circonstances atténuantes pour les élèves en difficulté. Néanmoins, le Conseil continue d'inviter fortement le ministère à collaborer avec les conseils scolaires afin que les élèves en difficulté ne soient pas punis par des directrices ou directeurs d'école pour un comportement lié à leur anomalie. À cet égard, il recommande que pour les élèves dont l'anomalie influe sur leur capacité de percevoir ou d'interpréter correctement les situations ou de réagir de façon appropriée, on intègre à leur PEI un plan proactif d'amélioration du comportement. Le Conseil recommande également que les conseils mettent sur pied des programmes proactifs visant à favoriser le respect et le sens des responsabilités grâce à des interactions sociales positives avant que l'on considère de suspendre, de renvoyer ou de faire suivre un programme de discipline rigoureuse aux élèves.

Le Conseil a demandé qu'on le tienne informé de la façon dont le ministère entend s'assurer de la mise en oeuvre de la *Loi sur la sécurité à l'école* et des règlements connexes en ce qui concerne les élèves en difficulté et anticipe être consulté à cet égard. Le Conseil a été heureux d'avoir pu participer avec le ministère il y a quelques années, à l'élaboration de la *Monographie no 5*, un document de ressources provisoire non publié traitant des circonstances atténuantes dont il faut tenir compte en matière de comportements des élèves en difficulté. Il recommande que le ministère mette des exemplaires de ce document à la disposition des directrices et des directeurs d'école qui pourront s'en servir comme guide pour l'application du code de conduite aux élèves en difficulté.

Transitions

Le Conseil tient à souligner l'importance de la coordination entre les ministères, les secteurs de l'éducation, les conseils et les programmes préscolaires si l'on veut répondre aux besoins de l'enfance en difficulté passant d'un milieu à un autre. À cet égard, le Conseil a été heureux de recevoir le rapport sur le registre des déficiences visuelles et de cécité chez les jeunes enfants (« Registry of Early Childhood Visual Impairment and Blindness »), initiative dirigée par le Dr Joyce Nesker Simmons, pédiatre-conseil auprès de Sick Children's Hospital. Le Conseil recommande que le

ministère de l'Éducation contribue à la diffusion des renseignements établis par cette initiative et les utilise pour l'élaboration des politiques et programmes visant l'élargissement des services destinés aux enfants d'âge préscolaires ayant une déficience visuelle dans toute la province. Il recommande également que le ministère étende aux enfants d'âge préscolaire de toute la province son projet pilote pour les enfants d'âge préscolaire ayant une déficience visuelle, lequel est fourni par l'intermédiaire du secteur des services de ressources de l'école W. Ross Macdonald.

Le Conseil continue d'entendre dire que les conseils scolaires ont besoin d'être mieux orientés par le ministère concernant la planification de la transition des élèves en difficulté. Il espère que deux documents de référence (un guide sur la planification de la transition et un document commun rédigé avec le ministère des Services sociaux et communautaires pour appuyer la planification de la transition des élèves ayant une déficience intellectuelle) seront bientôt publiés afin d'aider les conseils scolaires à cet égard. Le Conseil croit que la planification efficace de la transition, en particulier pour les élèves ayant une déficience intellectuelle, permettra d'améliorer l'accès aux services communautaires et de santé appropriés pour ces élèves après avoir quitter l'école et de réduire la pression qui s'exerce sur le ministère de l'Éducation pour qu'il garde ces élèves à l'école.

Le Conseil appuie la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité et l'accessibilité des études et de la formation postsecondaires, volonté que reflète la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les ressources postsecondaires de l'Ontario. Il recommande que les ressources pour les besoins particuliers offertes dans les établissements postsecondaires soient documentées, énumérées et mises à la disposition du public afin de faciliter la transition sans heurt des élèves passant de l'école secondaire à un établissement postsecondaire.

Liaison interministérielle

Le Conseil se réjouit de la volonté constante du gouvernement d'assurer la coopération interministérielle et une vision partagée. Il a jugé très utile que des représentantes ou représentants du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ainsi que du Secrétariat à l'enfance assistent régulièrement à ses réunions. Le Conseil est heureux d'avoir été tenu informé et d'avoir été consulté par d'autres ministères concernant des initiatives ayant un impact sur les élèves en difficulté, et sait gré à ces autres ministères de bien vouloir continuer à participer aux réunions du Conseil à l'avenir.

Le Conseil a tout particulièrement apprécié d'avoir été tenu à jour concernant les programmes suivants : Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistiques, Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, programme « Bébés en santé, enfants en santé » et Programme de dépistage de la surdité chez les nourrissons.

Le Conseil tient à souligner que la division interministérielle des responsabilités pour la prestation des services auxiliaires de santé dans les écoles, telle qu'elle est décrite dans la NPP 81, continue d'être problématique. Certains parents continuent de ne pas savoir qui est responsable de la prestation des services pour leur enfant, et il existe toujours des lacunes dans les services, des chevauchements entre les fournisseurs de services, des retards dans la prestation des services et de l'incertitude quant à l'organisme chargé de fournir des services dans des situations particulières. En conséquence, le Conseil encourage fortement le ministère à terminer la révision de la NPP 81 commencée durant l'année scolaire 1999-2000 et à en publier une version révisée le plus tôt possible. Il demande aussi que le ministère publie les rapports des trois groupes de travail (orthophonie, services psychologiques et services auxiliaires de santé personnels) et que les révisions apportées à la NPP 81 soient fondées sur les recommandations formulées dans ces rapports.

Enfin, le Conseil tient à féliciter le ministère de son engagement à collaborer avec les partenaires du milieu de l'éducation et d'autres ministères dans l'élaboration d'un système de services mieux coordonnés. Le Conseil espère être consulté au sujet de cette initiative et tient à réitérer la nécessité d'une telle coordination si l'on veut répondre aux besoins des élèves en difficulté dans le système scolaire et la collectivité.

Conclusion

Ce résumé comprend certaines des principales observations, préoccupations et recommandations du Conseil pour l'année 2000-2001. Des résolutions portant sur de nombreuses autres questions vous ont été présentées après chaque réunion du Conseil. La liste des résolutions adoptées par le Conseil de juin 2000 à février 2001 figure dans la partie 3 du présent rapport.

En terminant, j'aimerais vous remercier, au nom du Conseil, de l'aide que vous et le personnel du ministère de l'Éducation apportez au Conseil et aux élèves en difficulté de l'Ontario. Les membres du Conseil espèrent pouvoir maintenir un dialogue constructif avec vous et le personnel du ministère au cours des années à venir afin d'améliorer encore davantage l'éducation de l'enfance en difficulté en Ontario.

La présidente,

Lynn Ziraldo

au nom du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2 : ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2000-2001

Membres

Pendant l'exercice, la ministre de l'Éducation a renouvelé le mandat de deux membres et a nommé six nouveaux membres au Conseil.

La présidente du Conseil, **Lynn Ziraldo**, a été renommée au poste de présidente et comme représentante des élèves ayant des difficultés d'apprentissage pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2003.

James Arthur a également été renommé pour trois ans comme représentant des élèves ayant des troubles affectifs et de comportement et représentant du milieu catholique.

Norah-Lynn Lankshear a été nommée pour une période de deux ans comme représentante des élèves sourds et malentendants, terminant ainsi le mandat de Jonathan Samson qui s'est retiré du Conseil.

Ginny Dunlop a été nommée pour trois ans comme représentante des élèves surdoués. L'ancienne représentante de ce groupe était Joanne Lee.

Cheryl Zinszer a été nommée pour une période de trois ans comme représentante des directrices et des directeurs d'école. L'ancien représentant de ce groupe était Terry Geddes.

Don Jones a été nommé pour une période de trois ans comme représentant des enseignantes et enseignants. L'ancienne représentante de ce groupe était Susan Garlock.

Susan Menary a été nommée pour trois ans comme représentante des orthophonistes et comme représentante du milieu catholique. L'ancienne représentante des orthophonistes était Susan Bassili.

Martha Walsh a été nommée pour un mandat d'un an comme représentante des élèves ayant des anomalies multiples. Elle a remplacé Carol Clark qui s'est retirée du Conseil.

La liste des membres du Conseil à la fin de 2000-2001 figure à l'annexe 2.

Réunions[2]

Le Conseil a tenu des réunions aux dates suivantes : 15 juin 2000, 17 et 18 octobre 2000, 21 et 22 février 2001.

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion du 15 juin 2000 :

- État de la vérification des demandes d'AAS
- Guide sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- Curriculum des 11e et 12e années
- Rattrapage
- Instituts/écoles d'été
- Cours élaborés à l'échelon local
- Passeport pour la prospérité
- Élèves à risque
- Normes — PEI et plans des conseils scolaires d'éducation de l'enfance en difficulté
- Formation des CCED
- Révision de la NPP 81
- Code de conduite
- Évaluation du personnel enseignant
- Partenariat pour la mise en oeuvre du curriculum

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion des 17 et 18 octobre 2000 :

- Technologie de l'éducation de l'enfance en difficulté

---

[2] Pour obtenir une copie du procès-verbal de ces réunions, en français ou en anglais, prière de communiquer avec Savitri Ramhit, coordonnatrice administrative, Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté, 4e étage, Waterpark Place, 20 rue Bay, Toronto (Ontario) Canada M5J 2N8; no de téléphone: 416-325-2784; courrier électronique: savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

Test provincial de compétences linguistiques dans les écoles de langue anglaise

Promotion de l'intervention précoce en matière de difficultés d'apprentissage (LDAO)

Normes du PEI

Normes des plans d'éducation de l'enfance en difficulté

Révision de la NPP 81

Code de conduite

Évaluation du personnel enseignant

Financement de l'éducation — financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

Normes des programmes

Voici les sujets inscrits à l'ordre du jour de la réunion des 21 et 22 février 2001 :

Rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire

Programme de dépistage de la surdité chez les nourrissons

Évaluation du personnel enseignant

Test de compétences en lecture et écriture de 10e année

Lésions cérébrales acquises pendant l'enfance

Services coordonnés

Formation destinée aux conseils et aux CCED concernant les PEI et les plans des conseils

Guide de l'éducation de l'enfance en difficulté

Guide sur la planification de la transition

Programmes liés à l'article 19

Règlement 181

Normes des programmes

Double cohorte

Éducation coopérative

Financement de l'éducation

L'honorable Janet Ecker, ministre de l'Éducation, a assisté aux réunions tenues par le Conseil les 15 juin et 18 octobre 2000 et le 21 février 2001 pour un échange sur les questions relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté et les réalisations du gouvernement concernant la réforme de l'éducation et ses initiatives actuelles pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres du Conseil ont été rassurés et ravis

d'entendre la ministre manifester son engagement personnel pour les élèves en difficulté et sa reconnaissance du rôle joué par le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Sous-comités

Cinq sous-comités permanents ont été actifs :

- Financement
- Curriculum
- Coordination interministérielle
- Transitions
- Obligation de rendre compte et normes

En outre, six comités spéciaux ont été constitués pour traiter de questions particulières :

- Sécurité à l'école/code de conduite
- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Transport
- Test de compétences en lecture et écriture de 10e année
- Statistiques
- Évaluation du personnel enseignant

La liste des membres des comités et sous-comités se trouve à l'annexe 3.

Résolutions

Lors de ses trois réunions tenues en 2000-2001, le Conseil a présenté 56 recommandations officielles à la ministre sous forme de résolutions. Ces résolutions figurent dans la partie 3 du présent rapport.

Consultations

La présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, et d'autres membres du Conseil ont rencontré à plusieurs reprises des cadres supérieurs du ministère afin de s'assurer que les perspectives, préoccupations et recommandations du Conseil soient bien comprises par les personnes qui ont la responsabilité de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes.

Le Conseil a envoyé des représentantes et représentants aux réunions de consultation du ministère portant sur divers sujets, notamment : réforme du financement de l'éducation, sécurité à l'école/code de conduite, formation concernant les normes du PEI et des plans des conseils scolaires d'éducation de l'enfance en difficulté, test de compétences en lecture et écriture de 10e année, groupes de ressources bénévoles pour les normes liées aux anomalies.

Les membres du Conseil ont pris la parole devant divers auditoires partout en Ontario pour les renseigner sur le Conseil et solliciter leurs avis sur des questions pertinentes. Les membres ont également continué de recueillir des renseignements sur les pratiques exemplaires et sur les préoccupations et difficultés du milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté en vue de mieux comprendre ces questions et d'aider le Conseil à déterminer ses orientations pour les années à venir.

Un exemplaire de la formule utilisée par les membres du Conseil pour faire rapport sur ces consultations figure à l'annexe 4.

Auto-évaluation

Le Conseil a également poursuivi son évaluation continue de sa propre efficacité. Le résumé des observations formulées par les membres du Conseil concernant l'évaluation est remis à tous les membres ainsi qu'au personnel du ministère après chaque réunion. Un exemplaire de la formule utilisée par les membres du Conseil pour résumer leurs observations à cet égard se trouve à l'annexe 5.

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Partie 3

du

Rapport annuel à la ministre

RÉSOLUTIONS

pour la période allant de

JUIN 2000 à FÉVRIER 2001

TABLE DES MATIÈRES

Résolutions	Page
Curriculum	21
Intervention précoce	21
Aides-enseignantes et aides-enseignants	23
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)	23
Financement	24
Plan d'enseignement individualisé (PEI)	28
Définition de la Learning Disabilities Association of Ontario (LDAO)	29
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	29
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	29
Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation (ROSSE)	30
Plus de 21 ans	30
Ressources postsecondaires	30
Note de politique/programmes (NPP) n° 81	31
Enfants d'âge préscolaire ayant une déficience visuelle	32
Services d'évaluation psychologique	32
Gamme de placements	33
Politique sur la sécurité à l'école	33

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté **36**

Guide sur l'éducation de l'enfance en difficulté **37**

Pratiques exemplaires **37**

Registre des suspensions par anomalie **37**

Évaluation du personnel enseignant **38**

Guide sur la planification de la transition **38**

Programme universel de dépistage de la surdité chez les nourrissons **38**

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RÉSOLUTIONS POUR LA PÉRIODE DE JUIN 2000 À FÉVRIER 2001

Pendant la période allant de juin 2000 à février 2001, les 56 résolutions suivantes ont été adoptées par le Conseil :

Curriculum

00.02.10 **Considérant** que le guide du ministère de l'Éducation du planificateur du curriculum pour l'enfance en difficulté constitue une excellente ressource pour le personnel enseignant et comporte de l'information sur les stratégies d'enseignement, les adaptations de l'apprentissage et d'autres ressources très utiles en classe pour les enseignantes et enseignants;

Il est résolu que ce document figure sur le site web du ministère de l'Éducation à titre de ressource du curriculum pour l'ensemble des enseignantes et enseignants et des écoles.

00.03.12 **Considérant** qu'il y a un grand nombre de changements continus en enfance en difficulté;

Il est résolu que les instituts d'été du ministère présentent un plus grand nombre de sessions sur l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris la modification de programme, les adaptations technologiques et les normes du PEI.

Intervention précoce

00.02.12 **Considérant** que des fonds additionnels ont été attribués à des projets pilotes qui visent à soutenir et évaluer les programmes novateurs d'alphabétisation précoce;

Il est résolu que le conseil collabore avec le ministère à l'élaboration des critères d'évaluation des programmes novateurs d'alphabétisation précoce.

00.03.03 **Considérant** que le développement social, affectif, physique et mental des jeunes enfants a été évalué dans le rapport intitulé *Nos enfants : L'avenir de l'Ontario*;

Il est résolu que le conseil révise les résultats provenant des cinq communautés des projets de démonstration pour les jeunes enfants,, publiés à l'automne 2000.

00.03.04 **Considérant** qu'un groupe de travail sur les jeunes enfants, constitué de 10 membres, a été mis sur pied en vue de conseiller le gouvernement sur la façon de surmonter les obstacles à l'instauration d'un réseau provincial d'initiatives de développement des jeunes enfants et de formation des parents;

Il est résolu que le rapport intérimaire et le rapport final qui doivent être remis à la ministre en octobre et en avril soient disponibles au conseil.

01.01.19 **Considérant** la nécessité d'éliminer les normes différentes en ce qui concerne les rôles et les responsabilités, les qualifications et l'expérience des aides-enseignantes et aides-enseignants;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation étudie la possibilité d'établir un organisme directeur pour les aides-enseignantes et aides-enseignants, chargé de l'établissement des normes, des modalités de certification et du maintien de l'inscription.

01.01.21 **Considérant** que les programmes régionaux intensifs d'intervention précoce pour les enfants autistes comprennent des lignes directrices qui définissent le processus de transition à l'école, y compris l'efficacité des composantes de la transition à l'école;

Il est résolu que le conseil soit impliqué à l'évaluation des composantes de la transition à l'école du programme préscolaire pour les enfants autistes.

01.01.22 **Considérant** que le programme préscolaire pour les enfants autistes a constitué une base de données en vue d'étudier l'efficacité et d'analyser les résultats de cette approche;

Il est résolu que des études soient réalisées sur les résultats à long terme de cette approche (p. ex. mode de comportement des enfants à l'entrée à l'école) et les facteurs qui ont des incidences sur leur succès

(p. ex. l'âge au moment du diagnostic, l'importance de l'intervention, le recours aux services d'intervention comportementale spécialisée).

01.01.23 **Considérant** que les lignes directrices des programmes régionaux d'intervention précoce intensifs pour les enfants autistes comprennent des mécanismes de suivi et d'évaluation, y compris de leur efficacité;

Il est résolu que le conseil soit informé de façon continu de l'efficacité du programme et des résultats des programmes intensifs d'intervention de comportement.

01.01.24 **Considérant** que les parents des enfants qui profitent des services intensifs d'intervention de comportement par le biais du programme pour les enfants autistes d'âge préscolaire ont demandé aux conseils scolaires que ces services soient fournis à leurs enfants dès leur entrée à l'école;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation fournisse une aide et un financement aux conseils scolaires pour répondre aux besoins des élèves qui font la transition des programmes pour enfants autistes d'âge préscolaire vers le système éducationnel.

Aides-enseignantes et aides-enseignants

01.01.20 **Considérant** ...

Il est résolu que le comité spécial sur les aides-enseignantes et aides-enseignants puisse examiner le rapport provisoire sur la note politique/programme no. 81 et présenter ses observations au rôle et aux responsabilités des aides-enseignantes et aides-enseignants.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE)

00.02.01 **Considérant** que le but de l'éducation est de favoriser le succès des élèves;

Il est résolu que le ministère étudie d'autres méthodes d'évaluation (pour remplacer le test de 10e année de l'OQRE) pour les élèves « à risques » dans le contexte d'un ensemble distinct de conditions pour l'obtention d'un diplôme de transition entre l'école et le marché du travail.

Financement

00.02.03 **Considérant** que les profils actuels touchant l'AAS ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins les plus élevés des élèves qui ont besoin de fonds additionnels et que des préoccupations sérieuses ont été soulevées dans toute la province selon lesquelles les profils doivent correspondre davantage aux besoins des élèves;

Il est résolu que le ministère entreprenne un réexamen sérieux et complet des profils actuels, en tenant compte de l'implication d'une représentation de tous les partenaires.

00.02.11 **Considérant** que la répartition et l'incidence des élèves ayant des anomalies affectives ou de comportement en Ontario sont mal connues et qu'elles ont des implications pour la prestation appropriée des services;

Il est résolu que le ministère publie le nombre d'élèves ayant des troubles de comportement aux niveaux 2 et 3 de l'AAS dans tous les conseils scolaires de l'Ontario.

00.02.13 **Considérant** que le document sur "L'analyse des données présentées par les conseils scolaires" en vue de la "Révision de l'Allocation d'aide spécialisée" a constitué une ressource très utile pour le conseil et les organismes qui en font partie;

Il est résolu que le document sur "L'analyse des données présentées par les conseils scolaires". "Révision de l'Allocation d'aide spécialisée" soit repris pour la période de révision 2000-2001, et qu'il soit mis à la disposition du conseil.

00.03.13 **Considérant** que les conseils sont tenus de donner suite aux demandes d'information des parents concernant l'état de la demande de leur enfant, et qu'un grand nombre de conseils et de parents ont investi beaucoup d'argent dans des évaluations professionnelles qui doivent faire l'objet d'une révision par suite des résultats de la validation;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation communique sans délai aux conseils les résultats de la validation des demandes de 2000-2001.

00.03.14 **Considérant** qu'un grand nombre de conseils redistribuent les sommes affectées au transport à d'autres budgets tels que les salles de classe, et

que dans cette catégorie générale (transport) le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté est incluse;

Il est résolu qu'il y ait des fonds protégés alloués au transport pour l'enfance en difficulté.

00.03.15 **Considérant** que l'on s'inquiète d'un financement inadéquat pour les programmes et services relevant de l'article 19 (établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels), qu'il est difficile de déterminer les personnes qui identifient les élèves pour participer à ces programmes, et que les lignes directrices (dans certains cas) n'ont pas été suivies concernant ces programmes et services;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation mette sur pied un comité comprenant diverses parties intéressées, chargé d'examiner la situation et les critères du financement des programmes et services relevant de l'article 19.

00.03.16 **Considérant** que tous les conseils reçoivent de nouveaux élèves, ou que les besoins des élèves peuvent changer après les dates de validation, entraînant des dépenses additionnelles pour les immobilisations et d'autres ressources, ou la redistribution des fonds affectés au transport, et que les conseils ne peuvent utiliser les fonds pour l'accès par le biais de l'AAS que l'année suivante;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation révise la formule de financement pour tenir compte des élèves qui s'inscrivent dans un conseil en provenance d'un autre conseil, ou dont les besoins changent (lésions corporelles graves, maladie, etc.) après les dates de validation.

00.03.17 **Considérant** que les membres du conseil ont présenté un grand nombre de recommandations visant à modifier divers éléments du modèle de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté qui concernent l'AAS;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation considére la mise en oeuvre dans le processus AAS de la liste d'améliorations ci-après

Améliorations

- Qu'un processus d'appel soit mis en oeuvre pour examiner les demandes d'AAS qui ont été rejetées.

- Que le processu d'AAS soit simplifié afin de réduire le fardeau au niveau papier qui a pour effet d'éloigner le personnel enseignant et les autres personnes-ressources d'offrir des services aux élèves.

- Que toutes les parties associées au processus d'AAS, y compris les responsables de la validation et le personnel des conseils scolaires, reçoivent la formation au même moment afin d'assurer une cohérence et une prévisibilité.

- Que des critères soient élaborés pour les élèves ayant des anomalies multiples.

- Que la communication soit améliorée entre les responsables de la validation, les conseils et les parents.

- Il importe que les profils soient cohérents et ne soient pas modifiés chaque année.

- Le financement des divers profils a une durée prévisible. (Comme certaines anomalies ne changent jamais, la présentation d'une nouvelle demande pour ce même cas ne devrait pas être obligatoire.)

- Que les délais du financement de l'AAS soient conformes aux autres règlements et exigences du ministère.

- Qu'un langage cohérent soit utilisé.

- Que les évaluations soient faites par des professionnels.

01.01.12 **Considérant** que les vues du conseil reflètent celles d'une grande diversité de partenaires;

Il est résolu que le conseil accepte le rapport du sous-comité des finances en réponse au document du groupe d'étude de l'AAS.

01.01.13 **Considérant** le manque de cohérence entre les conseils scolaires dans l'allocation ou les comptes rendus des subventions pour l'éducation de l'enfance en difficulté, pour les programmes d'aide à l'apprentissage et pour ALF

Il est résolu que le ministère impose aux conseils scolaires une plus grande rigueur dans l'utilisation et les comptes rendus concernant les fonds provenant des subventions pour l'éducation de l'enfance en difficulté, pour les programmes d'aide à l'apprentissage et pour les subventiions d'aménagement linguistique (ALF.)

01.01.14 **Considérant** qu'un seuil doit être élaboré pour le processus de protection (sauvegarde des droits acquis"grandparenting") des demandes des conseils scolaires afin de faciliter un taux d'approbation de 100 pour 100;

Considérant qu'un seuil de ce genre représente avec exactitude l'équité entre les conseils scolaires en ce qui concerne les anomalies;

Il est résolu que le ministère élabore des seuils permettant d'avoir pleinement accès à la totalité des fonds provenant de l'AAS et de l'AGED, et que le conseil soit inclu au processus de consultation.

01.01.03 **Considérant** que le gouvernement de l'Ontario doit être félicité pour avoir augmenté de 6 millions de dollars le financement des services préscolaires de rééducation du langage et de la parole afin de permettre aux enfants de recevoir des services jusqu'au jardin d'enfants;

Il est résolu que la planification et la mise en oeuvre des "Lignes directrices pour la planification de la transition à l'école pour l'initiative préscolaire de rééducation du langage et de la parole" assure que le financement soit alloué aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants qui ont besoin de services d'orthophonie.

01.01.10 **Considérant** qu'il est important pour le milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris les membres des CCED, que le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté soit séparé des subventions générales;

Considérant que le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté conserve un profil très élevé en encourageant les conseils scolaires à élaborer des budgets qui représentent et reflètent de façon approprié correctement les besoins des élèves en difficulté;

Il est résolu que le ministère dissocie les annonces du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté des annonces des subventions générales.

01.01.11 **Considérant** que les changements en cours à l'égard du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté intéressent les divers secteurs représentés au conseil;

Considérant qu'un certain nombre de recommandations ont été préparées par le groupe d'étude de l'AAS;

Il est résolu que le ministère fasse connaître au conseil les recommandations du groupe d'étude de l'AAS qui ont été approuvées.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

00.03.11 **Considérant** que la mise en oeuvre du plan d'enseignement individualisé (PEI) devrait être cohérente dans toute la province;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation, en consultation avec le conseil, élabore un gabarit électronique pour le PEI et le diffuse au plus tard en juin 2001.

Définition de la Learning Disabilities Association of Ontario (LDAO)

00.03.10 **Considérant** que l'Association des difficultés d'apprentissage de l'Ontario (LDAO) a reçu une subvention du gouvernement afin d'élaborer une définition, des instruments d'évaluation, des interventions et un programme de formation pour le personnel enseignant;

Il est résolu que la définition des difficultés d'apprentissage et les documents d'appui soient adoptés par le ministère de l'Éducation et diffusés aux conseils scolaires au plus tard en septembre 2001.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

01.01.05 **Considérant** qu'il existe une pénurie d'orthophonistes en Ontario en raison de l'augmentation des besoins et de la demande de services;

Il est résolu que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités augmente les possibilités de formation d'orthophonistes dans les universités ontariennes en vue de répondre à la pénurie de spécialistes.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

01.01.02 **Considérant** la réponse du comité sur la responsabilité et les normes du Programme préparant à la qualification de directrices ou directeurs d'école;

Il est résolu que la réponse du Programme préparant à la qualification de directrices ou directeurs d'école transmise à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario soit approuvée.

Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation (ROSSE)

00.03.18 **Considérant** que la technologie est de plus en plus importante et qu'elle est indispensable pour favoriser l'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers;

Il est résolu qu'un mécanisme formel soit mis sur pied – John Lubert serait disposé à coordonner les échanges d'information entre le Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation et le conseil de la ministre – pour faire en sorte que le conseil puisse apporter sa contribution à ce réseau en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté, notamment pour les logiciels, la formation du personnel enseignant, les ouvrages numérisés, l'accessibilité multimédia Internet, les programmes de technologie (TPPS), l'équipement AAS, etc.

Plus de 21 ans

01.01.16 **Considérant** que le projet pilote du ministère (projet pilote de financement spécial pour les élèves ayant un handicap de développement et atteignant 21 ans) s'achève, et qu'il est nécessaire d'en évaluer les résultats en mettant l'accent sur les avantages pour les élèves, sur les éléments du programme qui ont été efficaces ou non, et sur une vue d'ensemble des personnes qui ont eu accès au programme;

Il est résolu que le conseil reçoive le rapport provisoire d'évaluation du programme pour les élèves ayant un handicap de développement et atteignant 21 ans dont l'handicap a des incidences graves sur leur habileté à apprendre.

Ressources postsecondaires

00.03.08 **Considérant** que le ministère est déterminé à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation postsecondaire, et qu'il a mis sur pied un nouveau groupe de travail portant principalement sur les ressources postsecondaires en Ontario;

Il est résolu que les ressources pour les personnes ayant des besoins particuliers dans nos établissements postsecondaires soient documentées et répertoriées, et puissent être disponibles.

Note de politique/programmes (NPP) no 81

00.03.05 **Considérant** que trois groupes de travail (services d'orthophonie, services psychosociaux et services auxiliaires de santé) ont travaillé de septembre 1999 à juin 2000 à la révision de la Politique/Programmes Note no^0 81.

Et considérant que les conclusions de la révision de la Politique/Programmes Note no^0 81 peuvent avoir des incidences sur la prestation des services en éducation;

Il est résolu que les rapports des trois groupes de travail et les recommandations de la révision de la Politique/Programmes Note no^0 81 soient communiqués au Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté, accompagnés d'un plan de mise en oeuvre.

01.01.04 **Considérant** que les attentes des parents concernant la prestation de services de parole et de langage sont plus importantes en raison de l'augmentation des services pour les enfants d'âge préscolaire;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation, par le biais de la révision de la NPP 81 et du projet sur les normes des programmes pour parole et langage, veille à ce que les enfants continuent de recevoir les services d'orthophonie nécessaires pendant leurs années scolaires.

01.01.06 **Considérant** que le comité directeur poursuit son évaluation, ses discussions et ses consultations concernant les recommandations proposées par les trois groupes d'étude de à la NPP 81;

Il est résolu que le personnel du projet de l'éducation de l'enfance en difficulté continue d'informer le conseil et le comité interministériel des éléments nouveaux et des discussions à propos de la NPP 81.

Enfants d'âge préscolaire ayant une déficience visuelle

00.03.01 **Considérant** que des informations ont été recueillies par le biais du registre des déficiences visuelles des jeunes enfants et présentées au ministère par Joyce Nesker Simmons, pédiatre-conseil au Hospital for Sick Children;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation devienne un partenaire actif dans la collecte et la diffusion de l'information, et qu'il utilise l'information dans l'élaboration des politiques et des programmes en vue d'élargir les services préscolaires aux enfants ayant des déficiences visuelles dans toute la province.

00.03.02 **Considérant** que le ministère de l'Éducation offre (par le biais du service de ressource de W. Ross Macdonald School pour les personnes ayant des déficiences visuelles) un projet pilote pour les enfants d'âge préscolaire qui ont des déficiences visuelles (à deux heures de Brantford) et que ce projet a fait l'objet d'évaluations excellentes;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation élargisse le projet pilote pour les enfants d'âge préscolaire ayant des déficiences visuelles afin d'offrir un service permanent à ces enfants dans toute la province.

Services d'évaluation psychologique

00.02.02 **Considérant que** l'Association de psychologie de l'Ontario a publié un ensemble de lignes directrices pour les évaluations et les rapports pour référer des clientes ou clients pour l'identification pour la douance;

Il est résolu que le ministère de l'éducation reconnaisse l'importance de ces lignes directrices et qu'il demande aux conseils scolaires de faire en sorte que les évaluations et les rapports réalisés à leur demande respectent ces lignes directrices, que le ministère intègre ces lignes directrices à l'élaboration des normes des programmes pour les élèves surdoués et que ces lignes directrices soient intégrées au Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Gamme de placements

00.02.05 **Considérant qu'il** y a un nombre croissant de conseils scolaires dans la province qui refusent de considérer un placement approprié (continuum des services) pour les élèves à risque élevé et que le transfert de ces élèves sans droit de restriction ou de refus entraîne un stress auprès des ressources humaines et financières des conseils qui reçoivent les élèves;

Il est résolu que le ministère assure un processus et des mesures législatives qui obligent les conseils scolaires à fournir un continuum de services à tous les élèves en difficulté, quelle que soit la nature de leur anomalie, que le transfert des élèves en difficulté entre les conseils scolaires publiques et les conseils catholiques exige le consentement de toutes les parties, que en l'absence d'un consentement mutuel, les bureaux de district du ministère interviennent et fournissent une directive par écrit et que ces questions soient étudiées attentivement au moment de la révision et de l'approbation des plans annuels de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Politique sur la sécurité à l'école

00.02.06 **Considérant que** le code de conduite provincial que les besoins et la situation particulière des élèves en difficulté doivent être pris en considération;

Il est résolu que le conseil collabore activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des lignes directrices et de la formation pour le personnel des écoles au fur et à mesure de l'entrée en vigueur du code de conduite.

00.02.07 **Considérant que** le code de conduite peut avoir des incidences distinctes pour les élèves en difficulté;

Il est résolu que le comité demande de participer à l'élaboration des règlements pour la mise en oeuvre des dispositions du code de conduite.

00.02.08 **Considérant que** le code de conduite recommande des réactions qui peuvent s'appliquer à des situations qui ont déjà pu être traitées auparavant par l'école;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation étudie, en collaboration avec le conseil, diverses mesures de prévention (p. ex. résolution des conflits, apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et des habiletés sociales) et d'intervention (soit par le biais de partenariats) afin de favoriser un comportement approprié de la part des élèves.

00.02.09 **Considérant que** le code de conduite recommande des réactions qui peuvent s'appliquer à des situations qui ont déjà pu être traitées auparavant par l'école;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation élabore un plan de formation pour le personnel enseignant touchant la résolution des conflits et l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et des habiletés sociales.

01.01.07 **Considérant** que les règlements visant les élèves faisant l'objet d'un renvoi doivent être publiés bientôt;

Il est résolu que le conseil soit informé de la façon dont le ministère entend assurer le suivi de la mise en oeuvre de ces règlements à l'égard des élèves en difficulté.

01.01.08 **Considérant** que de nombreux travaux de recherche indiquent que les programmes d'inclusion sont plus efficaces que les programmes d'exclusion et que la programmation hors établissement pour les élèves qui présentent des anomalies, et que l'éducation continue de mettre l'accent sur la suspension et le renvoi;

Il est résolu que le conseil soit invité à donner sa rétroaction sur le contenu des programmes, les stratégies d'intervention et les mécanismes de redevabilité des programmes de mesures disciplinaires rigoureuses.

01.01.09 **Considérant** qu'il est important d'élaborer des stratégies de prévention et d'intervention, par le biais des PEI, qui vont au-delà des conséquences récemment imposées de l'exclusion;

Il est résolu que dans le cas des élèves qui ont été identifiés comme élèves en difficulté et dont l'anomalie a des incidences sur leur aptitude à percevoir et interpréter correctement les situations ou à réagir de façon appropriée, un plan de sécurité pour ces élèves soit inclus dans le cadre de leur PEI.

En considération des circonstances atténuantes dans les cas de suspension ou de renvoi, le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande ce qui suit:

- pour les élèves qui ont été identifiés comme élèves en difficulté et qui présentent une anomalie ayant des incidences sur leur aptitude à percevoir et interpréter correctement les situations ou à réagir de façon appropriée, qu'un plan de sécurité soit inclus dans le cadre de leur PEI. Ce plan doit être rédigé avant ou dès leur entrée à l'école et comprendre les éléments suivants:
  - les situations prévues, qui peuvent entraîner un préjudice pour l'élève ou autrui, nécessitant une attention particulière
  - les interventions permettant d'empêcher ou d'atténuer le risque de préjudice
  - les moyens de communiquer et d'assurer la formation concernant les interventions à toutes les personnes en contact avec l'élève
  - les réponses et la programmation pouvant servir d'expérience d'apprentissage et responsabiliser l'élève pour ses actes
  - une personne spécialiste de gestion du comportement, indépendante à la situation, provenant du conseil scolaire ou d'un organisme ou d'une clinique externe, pouvant servir de conseillère ou de conseiller dans les moments de crise;

- si la suspension ou le renvoi est considéré comme une mesure appropriée, le plan de sécurité doit comporter les éléments suivants :
  - la durée de la suspension ou du renvoi
  - les mesures internes ou externes de suivi pour l'élève et l'école

- la poursuite du programme
- un plan du réintégration.

01.01.17 **Considérant** que le ministère de l'Éducation vise à inculquer le respect et le sens des responsabilités à tous les élèves et place dans des programmes de mesures disciplinaires rigoureuses les élèves faisant l'objet d'une suspension ou d'un renvoi;

Il est résolu que des programmes soient dispensés dans les écoles en vue d'inculquer le respect et le sens des responsabilités par des moyens positifs prosociaux avant d'envisager la possibilité d'une suspension, d'un renvoi ou d'un programme de mesures disciplinaires rigoureuses.

01.01.18 **Considérant** que le transfert des habiletés d'un contexte à un autre est facilité lorsque le milieu d'accueil (l'école) dispense des programmes de soutien illustrant les méthodes et le contenu des programmes sur des sites hors de l'établissement;

Il est résolu qu'un programme de transition comportant les caractéristiques des programmes de mesures disciplinaires rigoureuses soit élaboré dans les écoles pour qu'elles puissent disposer des moyens d'assurer une réintégration harmonieuse de l'élève suspendu ou renvoyé.

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)

01.01.01 **Considérant** que les associations peuvent présenter la candidature de représentants au CCED et que l'objet du Règlement 464 visait l'acceptation par le conseil scolaire des personnes nommés.;

Il est résolu que le Règlement 464 (concernant les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté) soit reformulé en ce qui concerne les candidatures des membres présentées par les associations pour obliger les conseils scolaires de les approuver sans les contester.

Guide sur l'éducation de l'enfance en difficulté

00.03.09 **Considérant** que des résolutions concernant le Manuel sur l'éducation de l'enfance en difficulté ont été adoptées depuis 1997;

Il est résolu que le Manuel sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit publié au plus tard en décembre 2000. Dans le cas contraire, que le «Guide Planifier pour la transition» soit publié séparément, au plus tard en décembre 2000.

Pratiques exemplaires

00.03.06 **Considérant** que les services éducatifs aux élèves absents de l'école pendant de longues périodes en raison d'une condition médicale ne semblent pas bien documentés;

Il est résolu que le sous-comité interministériel reçoive pour la réunion de février : 1) de l'information sur les pratiques efficaces des services éducationnels pour les élèves qui sont absents de l'école pour de longues périodes en raison d'une condition médicale (enseignement en milieu hospitalier et à domicile) et 2) de l'information sur les modifications apportées à la prestation des services pour ces élèves.

Registre des suspensions par anomalie

00.03.19 **Considérant** qu'il peut y avoir des différences touchant la pratique de suspension et d'expulsion des élèves en difficulté selon les conseils scolaires de la province;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation recueille le nombre d'élèves, selon chaque anomalie, qui font l'objet d'une suspension ou d'une expulsion, et en fasse rapport.

Évaluation du personnel enseignant

00.02.04 **Considérant que** les enseignantes et enseignants doivent bien connaître les besoins des élèves en difficulté;

Il est résolu que le conseil collabore à l'élaboration de politiques et lignes directrices touchant le testing et l'évaluation du personnel enseignant (évaluation du rendement).

Guide sur la planification de la transition

01.01.15 **Considérant** le manque des modèles exemplaires ce qui concerne les élèves présentant des anomalies qui réussissent leur transition de l'école au monde du travail;

Considérant que ces exemplaires à suivre constituent la base de l'élaboration des programmes en servant d'exemples pour d'autres conseils scolaires;

Il est résolu que le ministère, dans le cadre de la publication du *Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté* et du *Guide sur le plan de transition*, encourage les conseils scolaires à élaborer et mettre en commun avec d'autres conseils scolaires des documents et des modèles à suivre illustrant des exemples de transition harmonieuse de l'école au monde du travail par des élèves en difficulté.

Programme universel de dépistage de la surdité chez les nourrissons

00.03.07 **Considérant** que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée élabore actuellement un programme universel de dépistage des troubles auditifs chez les bébés;

Il est résolu que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée présente au sous-comité interministériel une mise à jour de ce programme de dépistage pour la réunion de février.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment reconduit depuis cette date, et il est devenu en 1986 le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Par suite d'une révision complète en 1995, la structure et le mandat du Conseil ont changé en 1996 et sont restés en place jusqu'à ce que d'autres modifications soient apportées durant l'été 2000. Voici la description du mandat et de la structure du Conseil pendant l'exercice 2000-2001.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation sur toute question qui se rapporte à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, notamment l'identification et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Les membres sont nommés par la ministre à partir des propositions qu'elle reçoit de plus de 80 organismes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque membre assure la liaison avec tous les organismes de son milieu et en représente les intérêts. Des renseignements détaillés sur le processus de nomination et de désignation ont été publiés par le ministère sur son site Web à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.on.ca (voir le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté à la rubrique Organismes, conseils et commissions).

De façon plus particulière, le Conseil :

- répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères qui lui sont présentées de temps à autre;
- relève les inquiétudes qui entourent la prestation des programmes et des services à l'enfance en difficulté et fournit des renseignements, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;
- présente à la ministre un rapport annuel et des recommandations;
- se réunit trois fois par année pendant une durée maximale de quatre jours et demi par an.

Les critères d'adhésion au Conseil ont été modifiés en 1996. Au lieu d'avoir des sièges pour des organismes particuliers, le Conseil présente aujourd'hui la composition suivante :

- un siège pour chacune des neuf anomalies;

- un siège pour chacune des neuf catégories du milieu de l'éducation et de soutien professionnel;

- un siège pour une ou un élève;

- deux sièges sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services sociaux et communautaires;

- deux personnes représentant la communauté francophone et deux personnes représentant les milieux catholiques, nommées parmi les membres susmentionnés.

Pendant l'été 2000, on a apporté quelques modifications au mandat et à la structure du Conseil.

- On a augmenté la durée des réunions du Conseil, lesquelles prendront quatre jours et demi par année, permettant ainsi trois réunions d'un jour et demi chacune.

- La ministre a reçu le mandat de nommer un membre représentant la communauté autochtone.

- La ministre a reçu le mandat d'inviter le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le Secrétariat à l'enfance à se joindre au ministère des Services sociaux et communautaires et au ministère de la Santé et des Soins de longue durée comme membres n'ayant pas droit de vote au Conseil.

- Avec cette structure révisée, le Conseil a reçu un mandat de cinq ans qui se terminera le 31 mars 2005.

ANNEXE 2

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

Anomalie/communautés d'intérêts représentés	Membres
Anomalies	
Difficultés d'apprentissage, toutes anomalies, **présidente**	**Lynn Ziraldo**
Troubles affectifs et de comportement, communauté catholique	**James Arthur**
Enfants sourds et malentendants	**Norah-Lynn Lankshear**
Enfants surdoués	**Ginny Dunlop**
Déficience intellectuelle	**Pat Worth**
Cécité et déficience visuelle	**Diane McLeod**
Handicaps physiques	**Derryn Gill**
Anomalies multiples	**Carol Clark/ Martha Walsh**
Trouble de développement profond, communauté de langue française	**Raymond LeBlanc**
Groupes du milieu de l'éducation	
Conseillères et conseillers scolaires, **vice-président**	**John Hendry**
Agentes et agents de supervision, communauté de langue française	**Jean-Luc Bernard**
Directrices et directeurs d'école	**Cheryl Zinszer**
Enseignantes et enseignants	**Don Jones**
Aides-enseignantes et aides-enseignants	**Jeanne Robinson**
Élèves/jeunes	**Laurie Alphonse**
Soutien professionnel	**Greg Gillis**
Médecins	**Janice Prock**
Psychologues	**Jane Loughborough**
Travailleuses sociales et travailleurs sociaux	**Susan Menary**
Orthophonistes, communauté catholique	
Membres sans droit de vote	**Suzanne Hamilton**
Ministère des Services sociaux et communautaires	**Lois Michaels**
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	**Susan Seaby**
Bureau des services intégrés pour enfants	**Jackie Creber/Eydie Troper**
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités	
Secrétariat à l'enfance	**Mark Woollard**
Ministère de l'Éducation **(secrétaire)**	**June Simonson/ Bill Wyman**

ANNEXE 3

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LISTE DES COMITÉS : JUIN 2000 - MARS 2001

COMITÉS PERMANENTS

FINANCEMENT

John Hendry (président)
Cheryl Zinszer
Ginny Dunlop
Janice Currie
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère :
John Amon

CURRICULUM

Don Jones (président)
Cheryl Zinszer
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Susan Menary
Jane Loughborough
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère :
June Simonson

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

James Arthur (président)
Susan Menary
Jeanne Robinson
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod
Norah-Lynn Lankshear
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère :
John Amon

OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET NORMES

Jean-Luc Bernard (président)
Cheryl Zinszer
Susan Menary
Janice Currie
Ginny Dunlop
Derryn Gill
Pat Worth et sa conseillère
Janice Strickland
Norah-Lynn Lankshear
Don Jones
Jane Loughborough
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère :
Joanne VanAlstyne

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (président)

Derryn Gill

Jeanne Robinson

Pat Worth (avec sa conseillère Janice Strickland)

John Hendry

Laurie Alphonse

Greg Gillis

Diane McLeod

Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère :
Bill Wyman

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LISTE DES COMITÉS : JUIN 2000 - MARS 2001

COMITÉS SPÉCIAUX

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE/CODE DE CONDUITE

Jane Loughborough (présidente)
Janice Currie
James Arthur
Greg Gillis
Cheryl Zinszer
Don Jones
Jean-Luc Bernard
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère : Paul Carr

TEST DE COMPÉTENCES EN LECTURE ET ÉCRITURE DE 10e ANNÉE

Janice Currie (présidente)
Jean-Luc Bernard
Ginny Dunlop
Norah-Lynn Lankshear
Patrick Worth (avec sa conseillère Janice Strickland)
Don Jones
Lynn Ziraldo

Personne-ressource du ministère : Paul Carr

ÉVALUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Cheryl Zinszer (président)
Jean-Luc Bernard
Don Jones
Jeanne Robinson
Martha Walsh
Lynn Ziraldo

Personne-ressource du ministère : Crawford Dedman

AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS

Jeanne Robinson (président)
Don Jones
Cheryl Zinszer
Jean-Luc Bernard
Martha Walsh
Lynn Ziraldo (membre d'office)

Personne-ressource du ministère : Bill Wyman

TRANSPORT

Derryn Gill (président)
Diane McLeod
John Hendry

Personne-ressource du ministère : June Simonson

STATISTIQUES

Raymond LeBlanc (président)

Jane Loughborough

Janice Prock

Susan Menary

Personne-ressource du ministère : Bill Wyman

ANNEXE 4

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COLLECTIVITÉ

PRÉSENTÉE PAR : _____

Nom du membre du Conseil

DATE ET SOURCE	PRATIQUES EXEMPLAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	DIFFICULTÉS ET PRÉOCCUPATIONS

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA FORMULE
COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COLLECTIVITÉ

Cette formule est utilisée par les membres du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté pour fournir des renseignements au Conseil sur les pratiques exemplaires et les préoccupations et difficultés liées aux secteurs que les membres représentent au Conseil.

Les renseignements sur les pratiques exemplaires, les préoccupations et difficultés doivent être inscrits dans la colonne qui s'applique à côté du nom de l'organisme ayant fourni ces renseignements et de la date où l'organisme a été consulté. Si la source est un particulier plutôt qu'un organisme, il faut protéger l'anonymat de cette personne en inscrivant dans la colonne de la source un terme général comme « parent », « enseignante » ou autre.

Certains membres préfèrent distribuer cette formule aux organismes de leur secteur et leur demandent de la remplir. Cette façon de procéder permet d'obtenir des renseignements détaillés pouvant être utiles aux membres en question, mais souvent aussi des détails trop nombreux pour être facilement assimilables par les autres membres du Conseil. On demande donc aux membres qui utilisent cette méthode de résumer les points saillants relevés par les groupes et personnes qu'ils représentent et de fournir ce résumé au Conseil en indiquant que des renseignements plus détaillés sont à la disposition de tout membre qui souhaiterait les obtenir.

La formule remplie est présentée par le membre à la présidente du Conseil avant chaque réunion ordinaire du Conseil. Les formules remplies seront reproduites et distribuées à tous les membres lors de la réunion ou peu de temps après.

ANNEXE 5

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

ANALYSE DES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES, DES POSSIBILITÉS ET DES RISQUES

RÉUNION _____

POINTS FORTS	*POINTS FAIBLES*
POSSIBILITÉS	*RISQUES*

a/s de Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill ON L4C 8A 6

905 884-7933 télécopieur : 905 770-9377

o:\Special Education Policy & Program Unit\Special Education\M inister's Advisory Council on Special Education\Forms\SWOT